



Université d'Abomey-Calavi

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines



Ecole Doctorale Pluridisciplinaire
«Espaces, Culture et Développement»

Filière : SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

Option : SOCIOLOGIE DE DEVELOPPEMENT

Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE DANS LA COMMUNE DE NIKKI

Présenté par :

Fourératou A. YACOUBOU

Sous la direction de :

Albert J. NOUHOUAYI, Professeur Emérite
de Philosophie des Universités du CAMES

Date de soutenance : Mardi 24 avril 2012

Mention : Bien avec la note 14

Année académique 2010-2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
DEDICACES.....	2
REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE.....	6
RESUME.....	7
ABSTRACT.....	8
Introduction.....	9
CHAPITRE I :	
CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	13
1.1- Etat des connaissances.....	13
1.2- Clarification des concepts.....	20
1.3- Problématique.....	24
CHAPITRE II :	
CADRE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE.....	28
2.1- Démarche méthodologique.....	28
2.2- Analyse des résultats.....	33
CHAPITRE III :	
FONDEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DESCRIPTION DU SYSTEME DE COMMUNICATION DANS LA COMMUNE DE NIKKI.....	43
3.1- Fondement de la gouvernance locale.....	43
3.2- Description du système de communication de la commune de Nikki.....	51
3.3- Cadre législatif et réglementaire de la participation du citoyen à l'action Communale au Bénin.....	54
3.4- Communication, clé de voûte de la participation citoyenne et du développement local	57
CHAPITRE IV :	
FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME DE COMMUNICATION DANS LA COMMUNE DE NIKKI ET PROPOSITIONS DE MESURES POUR SON RENFORCEMENT	61
4.1- Forces et faiblesses du système de communication dans la commune de Nikki	61
4.2- Propositions de mesures pour le renforcement du système de communication de la commune de Nikki.....	66
Conclusion.....	76
Bibliographie.....	78
Annexes.....	85
TABLE DES MATIERES.....	89

DEDICACE



Mon feu père, ma feue mère, pour avoir servi de nouveau point de départ à ma vie et j'en suis infiniment reconnaissante. Vos efforts ne seront pas vains car je sais que vous veillerez sur moi pour le pèlerinage terrestre.

Ma petite famille, pour son amour et son soutien qui m'ont énormément aidée dans la réalisation de ce travail.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude sur la communication dans la gouvernance dans la commune de Nikki, je voudrais témoigner toute ma reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, particulièrement à mon Directeur de mémoire, le Professeur Albert NOUHOUAYI pour sa disponibilité permanente et ses multiples conseils.

Je tiens à remercier le Dr. Euloge OGOUWALE, Maître-Assistant à la FLASH qui n'a ménagé aucun effort pour encadrer ce travail. Son indulgence, sa disponibilité et sa riche contribution scientifique ont donné la qualité scientifique à ce travail.

Je rends hommage à tout le corps enseignant de l'Ecole doctorale pluridisciplinaire «Espace, Culture et Développement» pour avoir assuré notre formation académique.

Je dis merci à tout le personnel de la Mairie de Nikki pour avoir contribué à la réalisation de ce travail.

Que toutes les autorités communales de Nikki trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Je dis également merci à tous les membres du jury, pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à l'appréciation de ce travail

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGT	: Administration Générale et Territoriale
ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
BM	: Banque Mondiale
CA	: Chef d'Arrondissement
CIRD	: Centre International de Recherche en Développement
CREAT	: Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
ENAM, ex ENA	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FENU	: Fonds d'Equipement des Nations-Unies
INJEPS	: Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCL	: Maison des Collectivités Locales
MD	: Mission de Décentralisation
MDGLAAT	: Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire.
MISD	: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORTB	: Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin
PDC	: Plan de Développement Communal

- PDM** : Partenariat pour le Développement Municipal
- PNDCC** : Programme National de Développement Conduit par les Communautés
- PRODECOM** : Programme d'Appui au Démarrage des Communes
- RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitation
- RNDH** : Rapport National sur le Développement Humain
- STID** : Sciences et Techniques de l'Information et de la Documentation
- UAC, ex UNB** : Université d'Abomey-Calavi
- UNFPA** : Organisation des Nations- Unies pour la Population

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I :	Centres de documentation parcourus et informations recueillies	29
Tableau II :	Présentation de la population enquêtée par arrondissement	31
Tableau III :	Répartition des populations suivant la reconnaissance de leur dans la commune	34
Tableau IV :	Répartition des citoyens suivant leur implication dans la gouvernance locale	35
Tableau V :	Répartition des citoyens selon leur participation aux réunions et décisions relatives à leur commune	35
Tableau VI :	Répartition des citoyens en fonction de leur implication dans l'élaboration et l'adoption du PDC	36
Tableau VII :	Répartition des citoyens selon leur niveau d'information sur le budget et le compte administratif de la commune	38
Tableau VIII :	Répartition des populations suivant leur participation aux séances d'information sur la commune	39
Tableau IX :	Répartition des populations suivant leur niveau d'information du compte rendu des délibérations du conseil communal	39
Tableau X :	Répartition de la population en fonction de la consultation des affiches à la mairie ou à l'arrondissement	40
Tableau XI :	Répartition des citoyens en fonction des canaux locaux désirés	41
Tableau XII :	Répartition des citoyens en fonction de leur niveau de satisfaction de la gouvernance locale	42
Tableau XIII :	Le processus de planification d'une stratégie de communication	68

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Situation géographique et découpage administratif de la commune de Nikki	49
-------------------	--	----

RESUME

La présente étude évalue l'efficacité du système de communication dans la gouvernance de la commune de Nikki. Au moyen de la Méthode active de recherche participative (MARPP), de l'enquête par questionnaire, d'entretien et d'exploitation documentaire, cette recherche s'est évertuée à tester l'hypothèse selon laquelle le mécanisme de communication orienté vers le développement local de la commune de Nikki est inefficace.

Les résultats de cette enquête font apparaître que la commune de Nikki ne dispose pas d'un système de communication efficace. Les canaux et opportunités de communication existants ne sont pas convenablement exploités pour atteindre les populations. Ce qui fait que l'information ne circule pas comme l'auraient voulu élus locaux et administrés de la commune. Alors, la communication entre élus locaux et citoyens paraît presque inexistante. Les relations entre administration locale et population de Nikki sont donc caractérisées par une absence de solidarité agissante, un défaut de considération et d'implication des citoyens.

Mots clés : Commune de Nikki, communication, gouvernance, participation, développement local

ABSTRACT

This study evaluates the effectiveness of communication in the governance of the municipality of Nikki. Using the method of Active Participatory Research Appraisal (PRA), the questionnaire survey, maintenance and operation documentary, this research has strived to test the hypothesis that the mechanism of communication development-oriented local commune Nikki is ineffective.

The results of this survey show that the common Nikki does not have an effective communication system. Channels and opportunities existing communication are not properly exploited to reach populations. So that the information does not flow as wanted and local elected officials and administration of the municipality. So communication between local officials and citizens seems almost nonexistent. The relationship between local government and people of Nikki are therefore characterized by an absence of active solidarity, a lack of consideration and citizen involvement.

Keywords: City of Nikki, communication, governance, participation, local development

INTRODUCTION

La décentralisation est l'une des recommandations fortes de la conférence des forces vives de la nation, tenue en février 1990 ; et une disposition de la constitution béninoise du 11 décembre 1990. Ainsi, après plus de dix ans d'atermoiements et de tergiversations, l'organisation des élections communales et municipales en décembre 2002 et en janvier 2003 marque le début de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Bénin. L'installation, courant février et mars 2003, de la plupart des Conseils Communaux, constitue une étape décisive de ce processus qui vise à assurer la prise en charge, par les populations elles-mêmes, de la gestion de leurs propres affaires, conformément aux prescriptions de la Constitution du 11 décembre 1990 qui dispose en son article 153 que «les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus ».

En effet, la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, a assigné un double objectif à la décentralisation :

- (i) le renforcement de la démocratie à la base,
- (ii) la promotion du développement local.

C'est dans cette logique que s'inscrivent Kacou et Grégoire (2008) lorsqu'ils soulignent que «la décentralisation doit s'inscrire à la fois dans une volonté de participation et d'intégration et une perspective de développement. Elle représente un moyen de promouvoir les initiatives de développement local en mobilisant les potentialités humaines et les moyens financiers au service des élus et des décideurs locaux afin de gérer au mieux et au plus près les besoins des populations».

Alors selon le PNUD (2002), la bonne gouvernance est censée améliorer les possibilités de participation en élargissant l'accès aux pouvoirs et aux ressources, à un niveau de gouvernement plus proche, plus familial, susceptible d'être facilement influencé par les intéressés.

«Mais s'il est vrai que la décentralisation du pouvoir et de l'autorité depuis l'échelon central jusqu'à l'administration locale importe beaucoup pour émanciper la population locale, cela ne garantit pas en soi l'émergence d'une gouvernance locale meilleure en général et une participation effective de la société civile aux activités de développement au niveau communal, en particulier. Car l'expérience acquise dans les pays en développement montre que rares sont les initiatives de décentralisation qui sont parvenues à obtenir l'accord réel des communautés villageoises à une planification plus efficace, partant de la base » (PNUD 2002).

La pauvreté pour le PNUD (2002), n'est plus considérée comme la simple privation de ressources matérielles et de revenus. Elle signifie également l'impuissance, l'impossibilité de s'exprimer, la vulnérabilité, l'exposition au risque et à la peur, l'humiliation, l'exclusion sociale.

«Et pourtant le développement du pays, et plus particulièrement celui des communes ne saurait se réaliser dans l'exclusion. En effet, bien des couches de la société sont aujourd'hui exclues du champ de développement, non seulement par l'éducation, mais également et surtout par l'approche du développement adoptée par les différents intervenants dans le domaine. Car, les constats révèlent que seule une petite minorité de gens ont accès aux sphères de prise de décisions» (Codjo 2008).

La question de démarche participative au niveau local se pose alors. Selon Codjo (2008), à l'intérieur des communes, il est évident que seule une démarche participative intégrant le genre pourra permettre de rassembler toutes les forces autour des enjeux de développement. Ainsi, les esprits devront être éveillés pour que la centralisation évitée au sommet de l'administration nationale ne soit pas érigée en règle à la tête des communes. Pour cet auteur, les maires et leurs

conseils devront apprendre à impulser une dynamique aux groupes qu'ils dirigent, à organiser la société au niveau local pour la rendre apte à répondre aux questions de développement puis à exercer un contrôle/évaluation dans l'optique d'ajuster ou de réorienter leurs actions.

Le Rapport mondial sur le Développement Humain (2003) remarque que «*la participation de la population devient le problème central de notre époque*»; au Directeur Général de la FAO (2003) d'ajouter que «*la communication est un élément incontournable de la participation*».

En effet, dans de nombreux cas de projets de développement communautaire, les populations ont développé des comportements de résistance plus ou moins directs face à des interventions qui leur «tombaient dessus» sans que leurs préoccupations, leurs besoins, leur vision, leur participation et leurs points de vue aient été sollicités d'une part, sans que les motivations des acteurs leur aient été clarifiées au préalable d'autre part. On a pu ainsi établir avec Balit (1988) que la communication est un facteur de développement.

Malgré son rôle déterminant dans l'efficacité plus ou moins grande des entreprises humaines, en décalage avec le mouvement général, les collectivités locales ne donnent pas à la communication toute l'importance qu'elle mérite. Il est pourtant indéniable qu'une bonne partie des défaillances observées en matière de participation des populations aux activités communales résulte d'une information locale défectueuse et de méthodes de communication inadaptées (PDM, 1992).

Selon le rapport général de PNUD en 2007 (ANCB, 2007), la faible capacité managériale des élus et des cadres communaux, la méconnaissance des textes de lois sur la décentralisation par les citoyens, l'incivisme fiscal sont aussi des insuffisances révélées par le forum sur les cinq années de gouvernance locale.

Ce qui fait penser à un manque d'information de la part des gouvernants locaux. La résolution de la question de l'information réciproque entre les élus locaux et les citoyens s'avère donc une nécessité impérieuse pour concrétiser les vœux de la décentralisation. Car, d'après ANCB (2007), plus les élus locaux et les citoyens s'informeront, plus les uns et les autres seront motivés et participeront aux affaires de leur commune, et mieux les conditions de vie des populations s'amélioreront.

Mais selon Kinninvo (2008), la communication locale est un couteau à double tranchant, qu'il faut savoir manier dans le bon sens, car, dit-il, comme le souligne Langenieux-Villard (1994.) : «S'il agit sans communiquer, l'élu perd le pouvoir. S'il communique sans agir, il trompe les citoyens» Bien entendu, on peut tromper le peuple un temps, mais on ne peut pas le tromper tout le temps.

Cela amène dans le cadre de ce travail à étudier le sujet : «**Communication et gouvernance dans la commune de Nikki**». Et ceci dans le souci d'apporter une part contributive à l'amélioration des rapports entre élus locaux et citoyens au Bénin.

Ce document est structuré en quatre chapitres :

- le premier chapitre aborde le cadre théorique de la recherche ;
- le deuxième chapitre expose la démarche méthodologique et l'analyse des résultats de la recherche;
- Le troisième présente le fondement de la gouvernance locale et la description du système de communication dans la commune de Nikki ;
- le quatrième chapitre quant à lui expose les forces et les faiblesses du système de communication dans la commune de Nikki et propose des mesures pour son renforcement.

CHAPITRE I :

CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre rend compte de l'état des connaissances, de la clarification des concepts et de la problématique.

1.1-Etat des connaissances

En préparation du rapport sur le développement dans le monde 2000-2001 et dans le cadre du projet "la parole est aux pauvres", Narayan *et al.* (2001) ont effectué des travaux qui consistent à recenser et à analyser les besoins ou aspirations des "pauvres". Ce projet vise à faciliter la participation des populations aux décisions. Il s'agit pour ces auteurs d'analyser la manière dont le pouvoir est géré au niveau local, les rapports entre les citoyens et les structures officielles de leur localité, les marchés et la société civile.

Ainsi, à partir d'une enquête, Narayan *et al.* (2001) ont recueilli les points de vue, les confidences et les aspirations de plus de 60.000 hommes et femmes démunis dans 60 pays. Fondée sur des méthodes de recherches participatives et qualitatives, l'étude présente de manière directe, par la voix même des populations, la réalité de leur vécu.

De cette étude de Narayan *et al.* (2001), il ressort que la corruption, la fertilité et la brutalité ternissent souvent le prestige des institutions officielles de l'Etat. «Les Ong elles-mêmes n'en sortent pas sans égratignures. Les populations voudraient qu'elles leur rendent compte des actions. Beaucoup pensent que les responsables locaux sont en grande partie responsables du problème. Le pouvoir dont disposent les élites locales est souvent inversement proportionnel à la mesure dans laquelle elles sont comptables de leurs actes et de leurs décisions. Ainsi, les populations ont une mauvaise perception de leurs responsables locaux. Ils sont considérés comme des entités qui détournent les ressources de l'Etat

pour leurs propres fins. Dans la mesure où les fonctionnaires locaux limitent l'accès des particuliers à l'information et aux ressources, les populations ont du mal à échapper à la pauvreté». L'une des grandes conclusions de cette enquête est que les programmes publics ont bien de meilleures chances d'être couronnés de succès si les leaders communautaires y participent.

D'après le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM, 1998), il a été organisé en janvier 1998 à Abidjan en Côte d'Ivoire, la première édition des journées de la Commune Africaine dénommée "Africité 98". Selon le rapport de ces journées : «l'atelier sur "Les enjeux de la communication locale" a fait une large place aux échanges entre acteurs locaux et professionnels des médias sur les enjeux de la communication locale et les expériences des municipalités dans le domaine de la communication. Il a discuté aussi de la communication locale au service des citoyens, du rôle de la communication civique dans la responsabilisation et la compréhension des solidarités, dans l'amélioration de la vie quotidienne et dans le fonctionnement des services publics. L'atelier a discuté également de la communication locale au service de l'image de la cité, de la place de la communication économique au service de toutes les composantes d'une ville et de son territoire. L'atelier s'est attaché ensuite à définir les grandes lignes des politiques de communication locale».

Ce même rapport informe que : «Les débats ont été centrés sur les deux impératifs des collectivités locales en matière de communication : le développement de la citoyenneté et d'un sentiment d'appartenance à la cité, d'une part ; la promotion d'une image positive de la ville dans un environnement fortement compétitif, d'autre part». Ce document confie également que «l'atelier a été l'occasion d'une discussion très animée entre les élus d'un côté, les journalistes et les professionnels des médias de l'autre, sur la distinction à établir entre communication et propagande, écoute et dialogue avec la population et

actions de mobilisation des électeurs. Il a reconnu que la communication est un échange réciproque destiné à élucider les enjeux de la gestion municipale et à éclairer le choix de tous les acteurs concernés. Elle ne doit donc pas être à sens unique». Pour être un outil de développement, la communication doit véhiculer une information claire et transparente. Pour plus d'efficacité, la priorité doit être accordée à la communication de proximité, en ayant recours à tous les moyens de communication, allant des canaux informels aux moyens les plus modernes.

En complément aux travaux de l'atelier «les enjeux de la communication locale», lors des premières journées de la commune africaine, Nutsugan (1998) a montré la place de la communication locale dans le développement de la commune de Comé. Pour lui, la communication peut permettre aux populations locales d'être des citoyens capables d'amorcer le développement de leur localité. Et ceci n'est possible que si entre élus et citoyens, il y a un flux permanent et constamment actualisé d'informations, d'échanges et de communications sur des sujets relatifs aux habitants de ladite localité et à leur mieux-être.

Pour Déhoumon (2006), la participation du citoyen est le garant d'une démocratie et d'un développement politique et économique. En effet, «il n'y a pas de démocratie locale si le citoyen à la base ne peut jouir de sa liberté de pensée et de participation, car le processus de la décentralisation implique directement le citoyen dans la prise de décisions et dans les mécanismes de contrôle de ceux qui ont en charge la gestion des affaires de la cité. Et la non implication des citoyens de la commune entraînerait la fuite des responsabilités qui s'inscrivent en ligne droite dans la décentralisation».

Parlant de la relation très froide entre populations et administration communale de la première mandature, Déhoumon (2006) a mis en exergue les causes de cette insuffisance inhérente à la fois aux élus locaux et aux populations elles-mêmes. L'auteur a fait remarquer que : «ni les responsables

locaux, ni les populations n'ont été formés pour la décentralisation avant de suggérer cependant une permanente sensibilisation du citoyen apparaissant comme un monde à part, très exigeant qui réclame tant de droits, mais se souciant très peu de ses devoirs. Il faudra donc le sensibiliser, l'éduquer, le former pour qu'il ait la "conscience civique" nécessaire à l'œuvre de reconstruction des communes». Tout ceci ne se peut sans résorber le déficit de communication noté de la part des administrations locales. En effet, dit-il : «la communication, dans un système de démocratie locale, est une réorganisation des échanges au sein de la société dans le sens d'une reconnaissance de l'individu, considéré non plus comme un spectateur passif au développement, mais plutôt comme un acteur impliqué et responsabilisé». Car «lorsque le citoyen n'est pas impliqué dans la gestion municipale, il vivra deux choses : les réalisations et des rumeurs et toute initiative qui lui est étrangère provoque de sa part un rejet, ou, pour le moins, son indifférence», ajoute Déhoumon (2006). C'est pourquoi, a-t-il confié qu'il faut communiquer le pourquoi, le comment des choses avant une décision importante, avoir des échanges privilégiés avec les groupes socio professionnels intéressés à l'exécution d'une mesure ceci par des moyens spécifiques à chaque commune.

Codjo (2008) a étudié la démarche dans la conduite des actions de développement au Bénin. Une étude qui lui a permis de s'intéresser au mode d'organisation locale dans les communes de Nikki, Boukoumbé et Cibly et au rôle des acteurs locaux depuis l'instauration de la décentralisation. Il ressort de cette étude que mieux les acteurs locaux comprennent leur rôle et les enjeux liés au développement de la cité, davantage ils s'y impliquent.

Olou (2001) a évalué le niveau de sensibilisation des populations sur la décentralisation dans la commune de Savè. Il a contribué à la détermination des

tendances lourdes susceptibles de bloquer la mise en œuvre de la décentralisation dans cette commune.

Olou (2001) a révélé que : «les populations refusent d'accepter les taxes en raison de leur mentalité, la mentalité d'être assistées héritée de la colonisation. Elles attendent tout, soit de l'extérieur, soit de l'Etat. Pour elles, c'est l'Etat qui doit tout faire. Ceci relève de l'insuffisance de sensibilisation ou du fait que cette sensibilisation est mal effectuée. Pour accepter de payer les taxes, les populations ont besoin de comprendre et de raisonner en termes de contributions au développement. Cela suppose un contrôle sur la destination desdites taxes».

Au total, selon Olou (2001), les problèmes qui risquent de compromettre la mise en œuvre de la décentralisation ont pour noms : analphabétisme, sensibilisation insuffisante, non adhésion des populations, refus de paiement des impôts. C'est pourquoi l'auteur suggère une sensibilisation catégorielle en langue locale et tout ceci implique une alphabétisation en français et en langues nationales, l'instruction, l'éducation pour une prise de conscience civique.

Les institutions internationales ne se sont pas aussi désintéressées des concepts de communication et de gouvernance locale. Tel est le cas de la FAO et du PNUD qui ont œuvré pour l'appropriation de ces concepts dans le cadre de leurs activités pour le développement.

La FAO (1994) a montré que le rôle de la communication est décisif pour promouvoir un développement qui prenne en compte la dimension humaine dans le climat de changement social qui caractérise la période actuelle. Pour elle, l'évolution du monde vers plus de démocratie, de décentralisation et l'introduction de l'économie de marché créent des conditions favorables pour que les populations deviennent les principaux acteurs du changement. Pour y parvenir, il

est essentiel de susciter leur participation et leur capacité d'initiative. Elle fait remarquer que la communication a un rôle central à jouer dans ce domaine, mais que son potentiel est encore souvent sous-utilisé malgré les dénominateurs communs importants qui existent entre populations et communication.

Le Cinquième Forum sur la Gouvernance en Afrique organisé par le PNUD en 2002 a été essentiellement consacré à l'analyse de la gouvernance locale dans la perspective de la réduction de la pauvreté dans le continent. L'échec des programmes de réduction de la pauvreté mis en œuvre dans plusieurs pays africains, a amené les participants à considérer la gouvernance locale comme étant un processus graduel qui devrait élargir les possibilités de participation en conférant un pouvoir plus grand, les ressources plus abondantes au niveau d'administration le plus proche, le plus familier et le plus facilement influencé. Ils montrent que dans un climat où il existe une tradition fragile de participation des citoyens, la gouvernance locale est une première étape importante si l'on veut créer des possibilités d'interaction entre les citoyens et l'Etat. Le forum a aussi remarqué que la décentralisation s'est le plus souvent arrêtée au niveau des autorités sous-nationales ou municipales et la notion même est rarement étendue jusqu'aux institutions locales, celles de la société civile qui sont pourtant les acteurs réels de la gouvernance locale. Ils concluent que les pays représentés devraient rechercher un cadre d'action pour édifier, dans un esprit de participation, sans exclusion, l'indispensable consensus au sujet des institutions durables à mettre en place.

Dans le mémoire du séminaire de Bamako N°43 sur les relations micro-macro décentralisation, organisations locales et ONG au Mali, la Fondation pour le progrès de l'Homme (1993) précise que la crise que connaît la plupart des pays africains, sous ses aspects politique, économique ou socio-culturel, s'explique essentiellement par la rupture entre l'Etat et la société civile. Les

raisons de cette situation sont à rechercher dans la centralisation et la concentration du pouvoir de décision ; l'absence de volonté et de structures efficaces de communication, de concertation et d'information entre le pouvoir et la société civile. Au regard de cette situation, la décentralisation du pouvoir et la redéfinition du rôle de l'Etat et de son appareil administratif demeurent de nos jours, les facteurs déterminants pour la sortie de l'impasse. Il est essentiel de détruire le mythe de l'Etat-providence «qui peut tout régler» mais aussi celui du citoyen sujet assisté qui attend tout de l'Etat et à qui on ne demande que l'obéissance.

Tonoukouin (2000) a étudié dans quelle mesure la société civile à travers les associations locales de développement peut contribuer à la réussite du processus de décentralisation. Pour lui, «la décentralisation est le gage d'une authentique démocratie à la base et d'un développement endogène. En effet, elle permet la participation des populations à la gestion de leurs propres affaires et mieux, les responsabilise. C'est un processus en cours et sa réussite nécessite le concours des acteurs de la société civile notamment les confessions religieuses, les chefferies traditionnelles, les ONG et les Associations Locales de Développement».

Ces différents travaux ont eu le mérite d'avoir abordé la question de la participation communautaire aux actions du développement local et celle de la communication. Cependant, aucun d'eux n'a mis, de façon spécifique, un accent sur la communication comme étant un facteur de motivation et de participation, et la gouvernance locale dans la commune de Nikki. C'est cette étude que se propose ce présent travail de recherche intitulé «**Communication et gouvernance dans la commune de Nikki**».

Pour réaliser cette étude, certains concepts méritent d'être clarifiés.

1.2- Clarification des concepts

Communication : Selon Larousse (2009) communiquer, c'est faire savoir quelque chose à quelqu'un, faire passer quelque chose à quelqu'un, pour qu'il en prenne connaissance. C'est aussi faire partager à quelqu'un, un sentiment, un état, un savoir, une qualité. La communication est donc l'action d'établir une relation avec quelqu'un ; échange verbal, gestuel ou écrit entre deux personnes. La communication, selon Van den Ban *et al.* (1994) est la possibilité pour un individu ou un groupe d'émettre ou de recevoir des informations d'un autre individu ou d'un groupe. C'est la relation inter humaine par laquelle des interlocuteurs peuvent se comprendre et se faire comprendre, ou s'influencer l'un l'autre. La communication est un processus dynamique au cours duquel un émetteur et un récepteur échangent et partagent des informations, des idées, des opinions, des sentiments ou des réactions.

La communication locale se définit comme «l'ensemble des décisions et des actions des élus locaux qui visent à définir et à diffuser des codes, à en assurer la reconnaissance et à favoriser l'adhésion de ceux qui vivent et/ou circulent dans l'espace de proximité qu'est la commune» (Souchard et Wahnich, 2005). Elle a pour objectif de mobiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux (décideurs et citoyens) qui constituent le corps social agissant sur un territoire collectif ; ici, la commune. En ce sens, la communication locale selon ces auteurs « est bien davantage qu'un simple outil, une technique au service des élus, elle est une façon de penser le politique et de le mettre en action »

Dans le contexte de l'intervention du Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC), la communication locale a été circonscrite à six champs:

- *la communication exécutive*, pour donner plus de lisibilité aux choix stratégiques et à l'action communale ;
- *la communication interne*, pour assurer une circulation efficace de l'information au sein de l'équipe communale (élus locaux, agents communaux) ;
- *la communication de service*, pour faire mieux connaître aux populations les services communaux et leurs prestations ;
- *la communication relationnelle*, pour mobiliser les populations et autres acteurs de développement ;
- *la communication civique*, pour le renforcement de la citoyenneté (faire passer les populations de la commune de leur statut de simples habitants au statut de citoyens de la commune) ;
- *et le marketing territorial*, pour promouvoir le territoire communal.

Dans ce mémoire, la communication est utilisée dans le même contexte que le PDDC.

Gouvernance : Le concept de «gouvernance», né en France au XIIe siècle, a été promu dans les années 90 par les institutions de Bretton Woods, notamment dans les discours sur le développement international et est aujourd'hui adopté par la quasi-totalité des milieux institutionnels nationaux et internationaux, gouvernementaux et non-gouvernementaux. Chacun y va de sa définition. Toutefois de manière constante, on retrouve dans chacune des définitions, trois éléments importants :« la gouvernance est définie comme l'exercice du pouvoir ou de l'autorité dans un pays ; l'exercice du pouvoir ou de l'autorité sous-entend, l'ensemble des règles, procédures, institutions et mécanismes mis en place pour régler la manière dont ce pouvoir ou cette autorité est exercée ; et enfin, la

possibilité offerte ou non par l'ensemble de ces règles, procédures, institutions et mécanismes aux citoyens d'exprimer leurs intérêts, d'exercer leurs droits et de participer au processus de prise de décisions et à l'exercice du pouvoir. » (Osiwa et CIRD, 2004).

On distingue plusieurs types de gouvernance. Mais au niveau local, il a été retenu les quatre principales, en lien avec les domaines de compétences transférés aux communes béninoises par la loi 97-029 du 15 janvier 1999 :

-la gouvernance politique locale : ensemble des processus et mécanismes de prise de décision dans l'exercice d'une gestion démocratique locale ;

- la gouvernance administrative locale : ensemble des processus et mécanismes relatifs à la gestion des services publics locaux, de l'état civil, des ressources humaines de l'administration communale ;

-la gouvernance économique locale : ensemble des démarches et stratégies de mobilisation des ressources internes et externes au niveau local et de gestion du patrimoine foncier communal ;

-la gouvernance financière et budgétaire locale: ensemble des politiques et procédures d'élaboration, de vote, d'exécution et de contrôle du budget communal.

L'acception de la gouvernance locale telle qu'employée à travers la présente recherche, est celle qu'on retrouve à travers la définition qu'en donne le PNUD : «La gouvernance locale comprend un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus par lesquels, les citoyens et leurs groupes peuvent exprimer leurs intérêts et leurs besoins, négocier leurs différences et exercer leurs droits et leurs obligations au niveau local» (Ayéna 2007).

Participation : On entend par participation, la capacité d'une personne à prendre part à une décision, à son exécution et à la jouissance de ses résultats. La participation fait donc partie des mécanismes de partage du pouvoir, compris comme la capacité de divers intérêts à atteindre ce qu'ils veulent. Pour Dossou (2000), elle est l'intervention du citoyen dans la prise des décisions communales et aussi son apport au processus de développement de sa commune. Or, le pouvoir dépend essentiellement du contrôle de l'information et des moyens, ainsi que la confiance en soi et le savoir-faire individuel. Cela signifie que pour promouvoir la participation, il faut surtout ouvrir l'accès et le contrôle de l'information et des ressources, notamment financières, tout en renforçant, là où cela paraît nécessaire, les capacités et la confiance en soi. Dans le cadre de ce travail c'est le degré d'implication des populations aux affaires de la commune.

Développement local : Selon le guide pour la planification du développement local élaboré par le MISD en 2003, le développement local se rapporte à un espace géographique plus élargi que l'approche communautaire de développement. C'est un processus concerté et planifié d'enrichissement économique, social et culturel d'une localité donnée. Cet enrichissement est directement lié à la création de richesse dans ladite localité, à la gestion de cette richesse et à sa répartition entre tous les acteurs de cette localité. Il s'agira aussi bien de richesse financière et économique que de richesse sociale et culturelle. Cette vision du développement local signifie d'une part que les besoins fondamentaux des habitants de la localité soient satisfaits, d'autre part que ce bien-être puisse s'améliorer et préparer un environnement de plus en plus propice à l'épanouissement des habitants et de leur descendance. Le développement local «est une démarche solidaire basée sur la complémentarité et les synergies entre les zones géographiques d'un même Etat. Il s'inscrit dans un cadre de développement global. C'est un processus dynamique qui mobilise les acteurs d'une localité autour d'un projet commun de valorisation des

ressources du territoire en vue de la satisfaction des besoins des populations concernées ».

Le développement local est donc une forme alternative de développement qui consiste à rechercher localement et avec le concours des populations, l'amélioration significative de leur situation. Cette démarche passe par un sentiment d'appartenance au territoire et l'émergence d'une dynamique collective démontrant la capacité d'un groupe à identifier ses ressources et à prendre en main son destin. C'est le résultat des initiatives d'une communauté qui cherche ainsi à développer de nouvelles pratiques pour améliorer son quotidien et ses perspectives d'avenir (RNDH-Bénin, 2000). C'est dans ce sens que le développement est utilisé dans la présente étude.

1.3- Problématique

1.3.1- Justification

La décentralisation de l'administration locale s'est amorcée au Bénin avec le processus de démocratisation en 1990. On assiste ainsi à la réforme de l'administration territoriale qu'il faut voir sous deux principaux angles : la décentralisation et la déconcentration.

Selon la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin : «la décentralisation est fondée sur deux éléments à savoir l'auto administration des collectivités locales et l'abandon au profit de ces dernières de certaines prérogatives par le pouvoir central. Dans le contexte béninois, la décentralisation implique la transformation des anciennes sous-préfectures en communes autonomes, c'est-à-dire dotées de personnalité juridique, de l'autonomie financière et gérées par des organes élus que sont les maires et les conseillers».

Quant à la loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale du Bénin : «la déconcentration, quant à elle, consiste en un découpage des anciens départements en deux et non dotés de personnalité juridique ni de l'autonomie financière. Les pouvoirs de coordination des services déconcentrés de l'Etat sont renforcés et le préfet devient dans le département, le responsable ou l'interlocuteur de chaque membre du Gouvernement».

D'après Badou et Gnancadja (2000) : «La réforme administrative au Bénin est une expression de la démocratie en cours. Elle vise l'instauration et la promotion de la démocratie à la base. C'est le lieu de participation des populations à la gestion de leurs propres affaires. C'est aussi le meilleur cadre pour apprendre le jeu démocratique».

Ces auteurs précisent que «La réforme actuelle permet aussi le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales. C'est à dire que les élus locaux et population se sentent tous impliqués dans la gestion des affaires de leurs localités. La décentralisation permet enfin le développement local grâce à une approche participative qui permet d'impliquer pleinement les acteurs locaux à l'identification de leurs besoins fondamentaux et à la conception de leurs propres projets».

Mais quelques années après sa mise en vigueur, on s'avise, à travers le rapport sur la décentralisation (ANCB, 2007) que celle-ci n'a pas totalement comblé les espoirs placés en elle quant à ses enjeux que sont la participation des citoyens à la gestion des affaires de leur commune, l'indépendance des citoyens vis-à-vis de l'Etat, bref l'enracinement de la démocratie à la base et le développement local.

Selon Déhoumon (2006), les élus locaux en général, et le maire en particulier n'ont pas reçu une formation en gestion municipale avant de se faire

élire. Il n'y a pas une école municipale par laquelle passent les responsables locaux avant leur élection. D'où le problème de compétence parfois noté des dirigeants et des difficultés relationnelles entre les élus locaux et la société civile.

La dimension locale et la dimension nationale font l'objet d'une confusion dans l'esprit des populations, le rôle et les compétences des communes mal appréhendés et l'idée selon laquelle l'Etat doit tout faire persiste, malgré la décentralisation. Ainsi, d'après Déhoumon (2006) : «la rage populaire, les révoltes des citoyens contre les élus locaux, la non participation des citoyens aux affaires de leur commune, les querelles internes, le vote de déviance aux maires ou la dissolution du conseil communal ou municipal sont de façon générale autant de problèmes auxquels les communes font face». Cet auteur confie qu' : «à cela s'ajoute la politisation de la vie locale liée à l'existence d'une opposition post-électorale. Du côté des élus, c'est le manque de transparence dans la gestion, le manque de structure de relais entre les conseils et les populations. Et le citoyen ne connaît pas ses devoirs. Il pense qu'il n'a pas de devoir à accomplir dans la commune».

Cela freine inévitablement le décollage socio-économique des communes et fait dire que «la décentralisation est en panne» parce que «les élus locaux, malgré les plans de développement adoptés, maîtrisent mal la gestion de leurs localités et naviguent à vue» (Adjaho, 2005). Ce qui confirme cette pensée de Déhoumon (2006) qui dit que : «la décentralisation se trouve "entre risques et espoirs"».

Au regard de ces problèmes, et en ce qui concerne les populations locales, on pourrait penser à une résistance au changement dans la mesure où cette dernière résulte soit d'une insuffisance d'information, soit de la difficulté à s'adapter aux nouvelles conditions.

Cette problématique amène à formuler des questions suivantes :

- Quel est le mécanisme de communication orienté vers le développement local de la commune de Nikki ?
- Quel bilan peut-on faire de ce mécanisme de communication orienté vers le développement local ?

C'est pour répondre à ces questions que le sujet «Communication et gouvernance dans la commune de Nikki » a été choisi. La présente étude se fonde sur une hypothèse et des objectifs.

1.3.2- Hypothèse de travail

- Le mécanisme de communication orienté vers le développement local de la commune de Nikki est inefficace.

Pour vérifier cette hypothèse, des objectifs ont été fixés.

1.3.3- Objectifs de recherche

L'objectif global de ce travail est d'analyser le système de communication pour la gouvernance locale dans la commune de Nikki.

De façon spécifique, il s'agit de :

- décrire le système de communication actuel dans la commune de Nikki;
- évaluer l'efficacité du système de communication en vigueur dans la commune de Nikki ;
- proposer des mesures pour le renforcement du système de communication dans la commune de Nikki pour une meilleure gouvernance locale. Pour atteindre ces objectifs, une démarche méthodologique a été adoptée.

CHAPITRE II :

CADRE METHODOLOGIE ET ANALYSE DES RESULTATS

Ce chapitre présente la démarche méthodologique et l'analyse des résultats de cette recherche.

2.1- Démarche méthodologique

La démarche méthodologique utilisée pour cette étude se résume en trois étapes : la collecte des données, le traitement des données et l'analyse des résultats.

2.1.1- Collecte des données

Pour avoir plus d'informations sur les différents aspects du thème d'étude la collecte des données a pris en compte les étapes suivantes : recherche documentaire, enquête de terrain, échantillonnage des populations à enquêter, techniques et matériels de collecte utilisés.

2.1.1.1- Recherche documentaire

La recherche documentaire a été la première étape technique de collecte utilisée. Elle a consisté à consulter des documents dans les centres de documentation des institutions spécialisées, des bibliothèques, sur le réseau internet et autres organismes susceptibles de fournir des informations relatives au sujet d'étude. Les centres parcourus lors de cette recherche documentaire sont consignés dans le tableau I.

Tableau I : Centres de documentation parcourus et informations recueillies

Centre de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies
Centre de documentation de la FLASH ; de l'ENAM ; de l'INJEPS ; de l'IDEE	Thèses, mémoires, rapports	Informations générales à caractères à caractères méthodologiques et des informations relatives à notre sujet de recherche
Centre de documentation du MDGLAAT ; du PDM ; du FAO ; de la MD ; de la MCL ; de la Fondation FRIEDRICH EBERT STIFTUNG ; de l'ANCB ;	Rapports d'étude, livre, articles, revues, journaux, magazines, rapports d'activités	Informations relatives à la Décentralisation, la gouvernance locale, la communication puis d'ordre général sur le sujet de recherche
Centre de documentation des services de l'information ; de l'ORTB ;	Mémoires, articles, rapports d'étude,	Approches méthodologiques et informations relatives à la communication
Bibliothèque de l'INSAE	Données sur l'évolution de la population du cadre d'étude	Statistiques démographiques
Bibliothèque de l'IF-Bénin ex CCF de Cotonou	Livres	Informations sur la Communication
Bibliothèque centrale de l'UAC	Thèses et livres	Informations d'ordre générales sur le sujet d'étude
Internet	Rapports, mémoires, articles Thèses, livres et	Approche méthodologiques et informations d'ordre générales sur le sujet d'étude

Source : Enquête de terrain, mai 2011

La recherche documentaire a été complétée par les informations recueillies lors des travaux de terrain.

2.1.1.2- Enquête de terrain

Les données et informations relatives à la communication dans la gouvernance locale ont été collectées grâce à la détermination d'un échantillon bien défini et à l'utilisation de certaines techniques et outils de collecte des données.

2.1.1.2.1- Echantillonnage

Compte tenu de la diversité des informations à recueillir, la population cible dans cette étude est l'ensemble des acteurs impliqués dans la gouvernance de la commune de Nikki. C'est ainsi qu'il a été identifié deux groupes cibles dans cette population d'enquête à savoir :

- Les administrés : les habitants, les chefs de quartiers, les têtes couronnées, les chefs religieux de la commune de Nikki ;
- Les membres du conseil communal.

C'est à partir de ces groupes cibles qu'il a été réalisé l'échantillonnage qui est déterminé par la méthode des quotas qui est fondé sur le choix raisonné et le caractère représentatif. A cet effet, le choix raisonné est utilisé pour l'identification des responsables communaux à contacter dont le maire, les chefs d'arrondissement et les femmes du conseil communal.

- Le maire de la commune a été retenu pour plusieurs raisons. Le maire est le premier responsable du conseil communal, responsable de la politique de la commune. Il dirige l'organe exécutif et reste le principal acteur dans la communication locale.
- Le Chef d'Arrondissement est quant à lui un relais d'information au niveau de sa localité.
- Pour respecter l'approche genre, les deux femmes du conseil communal ont été prises en compte.

En fonction de la population d'étude, il a été procédé :

- à l'échantillonnage aléatoire simple des habitants des arrondissements. Nous avons opté pour cette opération parce qu'il fallait aller de maison en maison pour interroger les sujets ;
- au recensement des chefs religieux et des têtes couronnées. Ils sont les plus indiqués pour fournir des informations fiables.

Les personnes enquêtées varient d'un groupe cible à un autre et d'un arrondissement à l'autre. Les populations sont les plus nombreuses que les chefs de quartiers, les têtes couronnées, les chefs religieux et les responsables locaux à contacter (tableau II).

Tableau II : Population enquêtée par arrondissement

Arrondissements	Villages/quartiers de ville	Populations ciblées								Populations enquêtées
		Chef village / Qrt	Têtes couronnées	Chefs religieux	Hbts		Elus locaux		Total	
					H	F	H	F		
Nikki	Danri	1	1	3	7	3	1	1	17	45
	Gah-Marou	1	1	2	8	4	1	0	17	
	Kpahomlou	1	1	1	6	1	0	1	11	
Biro	Un village	1	1	2	5	2	0	0	11	25
	Centre	1	1	2	6	3	1	0	14	
Gnonkourokali	Centre	1	1	2	7	3	1	0	15	15
Ouénou	Centre	1	1	3	7	2	1	0	15	15
Sérékalé	Centre	1	1	2	6	4	1	0	15	15
Suya	Centre	1	1	2	5	5	1	0	15	15
Tasso	Centre	1	1	1	10	1	1	0	15	15
TOTAL		10	10	20	67	28	8	2	145	145

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

Au total, 145 personnes ont été enquêtées dans 10 villages et quartiers de ville parcourus dans les 7 arrondissements d'étude. Sur l'ensemble de ces personnes interrogées 30 sont des femmes (dont 2 conseillères de la commune), soit environ le cinquième du nombre total. Ceci pour tenir compte de la dimension genre inhérente à la bonne gouvernance.

Pour la fiabilité des informations recherchées, des techniques et outils de collecte des données ont été aussi clairement identifiés.

2.1.1.2.2- Techniques et outils de collecte des données

Au total, quatre techniques ont été utilisées pour collecter les informations auprès des groupes cibles. Il s'agit de :

- l'enquête par questionnaire qui a concerné les populations, les chefs de quartiers ou de villages, les têtes couronnées et les chefs religieux. Cette technique a permis de recueillir auprès de ces personnes, des informations précises parce qu'elles sont des acteurs de la gouvernance locale et constituent en même temps des bénéficiaires des actions de développement local ;

- des entretiens accordés aux autorités locales en vue de leur offrir une plus grande liberté d'expression ;

- la méthode active de recherche participative (MARP) qui a permis de s'intéresser d'abord aux réalités quotidiennes des personnes à enquêter et de collecter des informations relatives aux objectifs fixés et ;

- l'exploitation documentaire.

Pour recueillir les diverses informations, des outils de collecte des données tels que :

- des questionnaires à l'intention des habitants ;

- des guides d'entretien pour les élus locaux
- une carte topographique du secteur d'étude pour la localisation des villages choisis.

2.1.2- Traitement des données et analyse des résultats

Cette phase a porté sur le dépouillement des fiches d'enquête, des guides d'entretien et le calcul de certaines valeurs statistiques.

2.1.2.1- Dépouillement

Les questionnaires ont été traités manuellement et codifiés avant d'être traités à l'ordinateur à l'aide des logiciels Excel et Word. Le logiciel Excel 2007 a permis de ranger les informations dans les tableaux. Le Word 2007 a été utilisé pour le traitement du texte.

2.2- Analyse des résultats

Cette analyse s'est faite à travers les rapports élus locaux et citoyens d'une part, et à travers l'importance qu'accordent ces responsables à la communication sur la gestion des affaires publiques d'autre part.

2.2.1- Rapports élus locaux et citoyens de la commune de Nikki

Rappelons que la gouvernance locale est une réponse institutionnelle de la décentralisation. Elle a pour objectif de rendre autonomes les citoyens, les communautés à la base, de les rendre plus actifs afin d'assurer un développement harmonieux de toutes les localités par l'impulsion d'une dynamique de concertation entre les différents acteurs en présence.

Les modalités de la participation des citoyens à la gouvernance locale sont précisées dans les textes et lois en vigueur, ce qui canalise donc les différents intervenants. C'est pourquoi l'article 150 de la Constitution du 11 décembre

1990 dispose que «*les collectivités locales s'administrent librement par les conseils élus, dans les conditions prévues par les lois* ».

La relation élus locaux et citoyens est une relation de proximité fondée sur l'implication des citoyens dans la gestion communale, sur un partenariat local, de symbiose et de synergie d'action. C'est aussi une relation fondée sur l'obligation de résultat, sur un courant d'échanges réciproque et constant. Mais les populations reconnaissent-elles leur rôle dans le développement de la commune de Nikki ? Le tableau III présente la répartition des populations suivant la reconnaissance de leur rôle dans la commune.

Tableau III : Répartition des populations suivant la reconnaissance de leur rôle dans la commune

Réponses des administrés enquêtés	Nombres	Pourcentages (%)
oui	97	71,85
non	38	28,15
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

Le Tableau III montre que 71, 85 % des populations sont conscientes de leur rôle dans la gouvernance locale pendant que seuls 28,15 % ignorent ce rôle. Ce qui traduit l'idée d'une forte conscience citoyenne dans la commune parce que plus de la moitié de la population enquêtée sont conscientes de leur rôle dans la gouvernance locale. Alors s'impliquent-elles dans la gouvernance locale ? Le tableau IV indique le niveau d'implication des administrés de la commune de Nikki dans la gouvernance locale.

Tableau IV : Répartition des citoyens suivant leur implication dans la gouvernance locale

Implication dans la gestion de la commune	Nombres	Pourcentages (%)
oui	43	31,85
non	92	68,15
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

A travers le tableau IV, on constate que plus de 68 % de la population ne sont pas considérés dans la gestion des affaires de la commune. Seuls 31,85 % sont impliqués. Ce niveau d'implication est très faible. Mais est-ce qu'elles participent aux réunions et décisions relatives à leur commune ? Le tableau V présente la répartition des populations aux réunions et décisions de leur commune.

Tableau V : Répartition des citoyens selon leur participation aux réunions et décisions relatives à leur commune.

Participation aux réunions et aux décisions	Nombres	Pourcentages (%)
oui	25	18,52
non	110	81,48
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

Le Tableau V révèle que 81,48 % des habitants de Nikki ne participent pas aux réunions et aux décisions concernant la vie de leur commune. De toutes les personnes enquêtées, seules 18,52 % participent à ces instances. Ces personnes enquêtées ont-elles des représentants qui sont impliqués dans l'élaboration et l'adoption du PDC ? Le tableau VI expose la répartition des

populations qui ont des représentants impliqués dans l'élaboration et l'adoption du PDC de la commune.

Tableau VI : Répartition des citoyens en fonction des représentants impliqués dans l'élaboration et l'adoption du PDC

Représentants impliqués dans l'élaboration et l'adoption du PDC	Nombres	Pourcentages (%)
oui	22	16,30
non	113	83,70
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

Il ressort de ce tableau que 83,70 % des populations déclarent n'avoir pas de représentants impliqués dans l'élaboration et l'adoption du PDC. Seuls 16,30 % des citoyens ont des représentants impliqués.

Ainsi, dans la commune de Nikki et comme l'indique le tableau III, 71,85 % de la population sont conscientes de leur rôle, de leur contribution au développement de la localité alors que dans le même temps, 68,15 % ne sont pas impliqués dans la gestion des affaires de la commune. Ce qui révèle un niveau très faible d'implication. Or, l'engagement des populations pour la mise en œuvre des actions est une condition essentielle pour un développement local effectif. Par conséquent, le développement local ne peut être viable si la contribution des communautés de base, qui en sont les bénéficiaires n'est pas effective. D'où la décision d'entreprendre un projet ou un programme doit être prise localement et en concertation avec les personnes intéressées. Ceci permet à la population concernée de mieux comprendre le bien fondé des réalisations à faire et par conséquent de mieux s'investir. Cela ne peut se faire sans les réunions de proximité qui sont des "espaces de concertation et de socialisation" (FAO, 1995). Mais force est de constater que dans la commune de Nikki, les

populations ne participent pas aux réunions et aux décisions relatives à leur commune. Plus de 68 % estiment que l'administration locale ne les implique pas dans la prise de décisions. A en croire une des personnes enquêtées, conseiller et Chef d'Arrondissement, *« qui dit gouvernance, dit effort pour dégager un consensus. Mais il n'y a pas de franche collaboration entre la mairie et la population. C'est ça qui fait les difficultés. Elle a aussi ajouté : «au sein du conseil, il y a des décisions qui se prennent sans l'avis du conseil communal à plus forte raison avec les populations».*

La conclusion qui se dégage est que les théories de l'approche participative manquent de mise en œuvre dans la commune de Nikki plus de huit ans après la décentralisation et dire que les initiatives de développement ne connaissent pas de succès parce que ne parvenant pas encore à obtenir l'accord des populations. Si pour le PNUD (2007), un gouvernement qui méconnaît les besoins de vastes segments de la population au moment de choisir et d'appliquer une politique n'est pas perçu comme un gouvernement digne de ce nom, alors il est aisé de classer Nikki parmi les communes qui n'ont pas encore atteint un bon niveau de gouvernance au regard de l'inexistence de mécanismes d'écoute et d'échanges réciproques avec sa population. L'approche participative, l'un des principes chers à la gouvernance locale, n'est pas appliquée dans la commune.

Tout ceci compromet le développement de la localité quand on sait que toute intervention visant une amélioration réelle et durable des conditions de vie des populations est vouée à l'échec si les gens concernés ne la prennent pas en charge. Il n'y aura pas de changement durable à moins que les populations ne soient impliquées à tous les niveaux d'intervention, de l'identification des problèmes à la recherche et à la mise en œuvre des solutions (Bessette, 2005).

Près de 84 % des citoyens ont déclaré n'avoir pas de représentants impliqués dans l'élaboration et l'adoption du PDC à Nikki. Ce qui explique l'absence de motivation de leur part et entraîne du coup l'incivisme, surtout l'incivisme fiscal parce que ne pouvant pas lire les actions de la commune. Selon un citoyen : « *Nous ne savons pas comment le maire gère l'argent de la commune* ». Il ajoute que : « *le maire ne rend pas compte. Et si nous voulons en parler à la radio locale, nous sommes interrompus en disant que ce n'est pas le sujet objet de l'émission* ».

Cette analyse amène à aborder la communication dans l'administration communale à Nikki.

2.2.2- Rapport gouvernance et communication à Nikki

Pour analyser le rapport gouvernance et communication dans la commune de Nikki, aussi bien les populations que les élus locaux ont été interrogés. Le tableau VII montre la répartition des personnes enquêtées selon leur niveau d'information sur le budget et le compte administratif de la commune.

Tableau VII : Répartition des citoyens selon leur niveau d'information sur le budget et le compte administratif de la commune

Information sur le budget et le compte administratif	Nombres	Pourcentages (%)
oui	17	12,60
non	118	73,40
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

L'examen du tableau VII indique que 73,40 % des enquêtés n'ont aucune idée du budget et du compte administratif de la commune de Nikki. Sur 135 personnes, 17 seulement sont informées dudit budget et du compte administratif,

soit 12,60 %. Qu'en est-il de la participation des personnes enquêtées aux séances d'information sur la commune ? Le tableau VIII présente alors la répartition des populations suivant leur participation aux séances d'information de leur localité.

Tableau VIII : Répartition des populations suivant leur participation aux séances d'information sur la commune

Participation aux séances d'information	Nombres	Pourcentages (%)
oui	31	23
non	104	77
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

On constate à partir de ce tableau VIII que 77 % des citoyens ne bénéficient pas des séances d'information de la part de l'administration communale contre 23 %. Ont-ils, par compte, le compte rendu des délibérations du conseil communal ? Dans le tableau IX, il est présenté la répartition des populations suivant leur niveau d'information du compte rendu des délibérations.

Tableau IX : Répartition des populations suivant leur niveau d'information du compte rendu des délibérations du conseil communal

Réponses des personnes enquêtées	Nombres	Pourcentages (%)
oui	16	11,85
non	119	88,15
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

Plus de 88 % de la population enquêtée n'ont pas le compte rendu des délibérations du conseil communal contre seules 11,85 %. Les populations

ont-elles l'habitude de consulter les affiches à la mairie ou à l'arrondissement ? Le tableau X montre la répartition de la population en fonction de la consultation des affiches à la mairie.

Tableau X : Répartition de la population en fonction de la consultation des affiches à la mairie ou à l'arrondissement

Consultation des affiches	Nombres	Pourcentages (%)
oui	18	13,33
non	117	86,64
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

Il se révèle, à travers ce tableau que 86,64 % des habitants de la commune de Nikki ne consultent pas des affiches ni à la mairie et ni à l'arrondissement. Seuls 13,33 % lisent les informations.

De cette enquête, il ressort que le niveau d'information de la population sur les affaires de la commune est très faible. En effet, soixante dix sept pourcent (77 %) des citoyens ont répondu que le maire n'organise pas de séances d'information à leur intention. Cela veut dire qu'en réalité, les citoyens sont en marge de la gestion quotidienne de leur localité contrairement aux dispositions de la loi. Ce qui fait que nombre de personnes se sentent lésées parce qu'écartées par les responsables locaux. Ils se plaignent de la gestion unilatérale de la commune qui ne favorise guère la transparence. La crédibilité de ces responsables est sans doute remise en cause avec assez de soupçons. Plus de 73,40 % n'ont aucune idée du budget de la commune, ni de son compte administratif. Les citoyens n'ont aucune visibilité dans la gestion des finances. Les seules occasions pour s'informer de l'exécution du budget, ce sont les séances du conseil communal ou de leurs comptes rendus. Ici encore, les populations ne sont pas présentes en raison du déficit de communication et de

sensibilisation. A croire un conseiller, chef d'arrondissement, « *les gens ne sont habitués, il y a manque de sensibilisation, les gens ne maîtrisent pas le sens de ces sessions* ». Selon le maire de la commune, les réunions de ces conseils sont précédées d'affiches et annoncées par la voie de la radio communautaire. Pourtant, le constat est que la participation citoyenne est faible. Cela suppose qu'aucun effort n'est fait pour expliquer au préalable aux populations leurs droits et devoirs. Le compte rendu des sessions est régulièrement affiché à la mairie, mais 86,64 % des enquêtés ne le consultent pas comme le montrent les tableaux IX et X. Là se pose soit un problème de sensibilisation, soit d'analphabétisme. Que peut comprendre une personne non lettrée ou non alphabétisée en français de la délibération du conseil communal sans la contribution des responsables communaux ? Seuls 11,85 % des citoyens de Nikki ont le compte rendu des délibérations du conseil communal. Il apparaît dès lors une inquiétude pertinente : les moyens de communication employés par la commune sont-ils adaptés à son contexte socioculturel ? Le tableau XI montre la répartition des citoyens en fonction des canaux locaux désirés.

Tableau XI : Répartition des citoyens en fonction des canaux locaux désirés

Canaux	Nombres	Pourcentage (%)
Radio communautaire	75	55,55
Journaux	07	5,19
Crieur public	18	13,33
Réunions	35	25,93
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

Ces résultats renseignent que 55,55 % des citoyens ont choisi la radio locale comme canal d'information plus sûr, 5,19 % optent pour les journaux alors que 13,33 % préfèrent s'informer par le crieur public et 25,93 % par les réunions.

Les populations de Nikki sont-elles satisfaites de la gestion de leur commune ? Le tableau XII indique le niveau de satisfaction des populations de la gouvernance locale.

Tableau XII : Répartition des citoyens en fonction de leur niveau de satisfaction de la gouvernance locale

Réponses des personnes enquêtées	Nombres	Pourcentages (%)
oui	33	24,44
non	102	75,56
TOTAL	135	100

Source : Enquête de terrain, juillet 2011

De cette présentation, il ressort que 75,56 % de la population ne sont pas satisfaits de la gestion faite de leur commune par les responsables locaux. Seuls 24,44 % sont d'accord avec cette gestion.

La plupart des citoyens ne sont pas satisfaits de la gestion faite de la commune par leurs responsables parce que leurs besoins ne sont pas comblés et la plupart suggèrent la collaboration, l'implication, le consensus sur les décisions et l'exécution des activités de la localité.

Au total, les relations entre administration locale et population de Nikki sont caractérisées par une absence de solidarité agissante, un défaut de considération et d'implication des citoyens.

CHAPITRE III :
FONDEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DESCRIPTION
DU SYSTEME DE COMMUNICATION DANS LA COMMUNE DE
NIKKI

Ce chapitre résume d'abord le fondement ou les conditions physiques, démographiques, socioculturelles et institutionnelles favorables à la gouvernance locale dans la commune de Nikki, de même que la description du système de communication. Ensuite, l'exploration du cadre législatif et réglementaire de la participation citoyenne à la gouvernance locale au Bénin, et la place qu'occupe la communication dans la gestion communale seront montrées.

3.1-Fondement de la gouvernance locale

Ce fondement est axé sur les données physiques, démographiques et socioculturelles significatives et pertinentes dans le cadre de la planification locale.

3.1.1- Situation géographique

Avec une superficie de 3.171 km², la commune de Nikki est située dans le département du Borgou (au Nord du Bénin), à 529 km de Cotonou (capitale économique du Bénin) et à 114 km de Parakou (chef lieu de département). La commune de Nikki est limitée au nord par la commune de Kalalé, au sud par celle de Pèrèrè, à l'est par le Nigéria et à l'ouest par les communes de Bembèrèkè et N'Dali. Située à 387 mètres d'altitude, la commune de Nikki a pour coordonnées géographiques Latitude: 9° 55' 60" Nord et Longitude: 3° 12' 30" Est (MD, 2006).

3.1.2- Milieu physique

Selon la MD (2006), le relief de la commune de Nikki est accidenté, comparé aux régions méridionales du Bénin. Il présente une diversité de roches d'âges différents avec un système de glacis-buttés cuirassés dont les pentes varient entre 2 et 4 %. Les sols sont issus de l'évolution des formations sédimentaires récentes et sont globalement favorables à l'agriculture. La superficie totale cultivée est d'environ 65,8 % de la superficie totale de la commune. Le climat est de type soudano-guinéen avec deux saisons : une saison pluvieuse s'étendant d'Avril à Octobre, soit environ six (6) mois de pluie et d'une saison sèche allant de la mi-octobre à la mi-avril. La hauteur d'eau annuellement enregistrée varie entre 1100 mm et 1300 mm. La végétation est dominée par les savanes boisées, arborées et arbustives. Des forêts claires s'observent par endroits. Le réseau hydrographique de la commune fait partie intégrante du bassin principal du fleuve Ouémé. Il est constitué de deux (2) fleuves et de cinq (5) sources (MD, 2006).

Ce milieu physique favorable aux activités humaines attire des populations d'autres localités qui viennent s'installer et participer au développement commercial, agricole et à la production alimentaire. Ces populations vont alors s'intéresser à la manière dont les affaires sont gérées dans la commune d'accueil. Ce qui nécessite des communications interpersonnelles indispensables au développement économique et social de la commune de Nikki.

3.1.3- Situation démographique

La situation démographique repose sur la présentation de l'évolution du peuplement actuel de la commune de Nikki et l'analyse de la situation sociodémographique du milieu.

3.1.3.1. Historique du peuplement

D'un point de vue historique, la dénomination «Nikki» proviendrait de «Nikiru» qui signifie «endroit humide et giboyeux ». Cet ancien royaume baatonu fut créé par Sunon Séro (MD, 2006). L'histoire locale raconte que l'emplacement actuel de la commune de Nikki correspondait à une ancienne forêt très humide. Le chasseur Sunon Séro, à la recherche du gibier l'aurait découvert et aurait décidé de s'y installer pour mener paisiblement ses activités. Le Baatonu désigne quelqu'un qui a fuit la Mecque à cause de l'Islam. En effet, animiste au départ, l'ancêtre Kissira refusa de pratiquer la religion musulmane à laquelle on le contraignait. Il fuit donc la Mecque pour s'installer à Wénu, un petit village de l'actuelle commune de Nikki situé à 7 km du chef-lieu. A Wénu, vivaient les « vrais » Baatonu. Kissira eu des enfants avec les autochtones dont l'un deux (le deuxième fils) appelé Sunon Séro fonda le royaume de Nikki. Plus tard, naquit Zimé Dobudia, le fils aîné de Sunon Séro qui à son tour eu de nombreux enfants avec des femmes d'origines diverses. Il s'imposa dans le milieu. L'un de ses fils aîné est perçu comme un fainéant, prêt à hériter de leur père, contrairement aux autres enfants plus assidus au travail. Conscients de cette situation, ses propres frères se seraient entendus pour le renvoyer. Il quitta donc le foyer familial pour créer le royaume de Birni dans l'actuelle commune de Kouandé. A partir des différentes femmes de Zimé Dobudia, naquirent les différentes dynasties du royaume de Nikki, qui se sont succédées au pouvoir. C'est bien après que les «Wasangari» signifiant littéralement «les étrangers» sont venus seconder les premiers habitants et y ont apporté la royauté, à l'opposée des autochtones essentiellement des chasseurs. Le Roi actuel de Nikki, Séro Kora est issu de la dynastie des Mako Koraru (MD, 2006).

Ce peuplement prouve que la commune de Nikki dispose des règles et procédures pour réglementer et exercer le pouvoir. Une potentialité pour la gouvernance locale.

3.1.3.2- Situation sociodémographique

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 (RGPH3), la population de la commune est de 99.251 habitants contre 66.164 habitants en 1992 soit un accroissement inter censitaire de 4,12 %. La population féminine est estimée à 49.619 et les hommes à 49.632. En 1992, on dénombrait 7.076 ménages (d'une taille moyenne de 9,6) dont 5.609 (soit près de 80 %) étaient agricoles avec une taille moyenne de 10,2. La commune est peuplée en majorité de Batombu qui représente 45,4 % de la population et des peuhls (40,4 %). On y rencontre également les autres groupes socio-ethniques : Dendi, Otamari, Yoruba, Fon, Adja, Yom et Lokpa. La religion dominante est l'islam avec 64,5 % d'adeptes. Les autres religions pratiquées par la population sont : les religions traditionnelles (8,1%), le catholicisme (5,6 %). Les résultats du RGPH3 (réalisé en février 2002), montrent que le taux d'accroissement annuel de la population est de 3,33 %. La densité est passée de 21 habitants au km² en 1992 à 31 habitants au km² en 2002. Comme on peut s'y attendre, cette densité n'est pas la même sur tout le territoire. Elle est plus forte au chef lieu de la commune et autres grosses agglomérations.

La commune de Nikki est donc caractérisée sur le plan humain par la présence de plusieurs groupes socioculturels qui vivent en parfaite harmonie. Ces groupes vont vouloir comprendre comment la cité est gérée. En plus, la cohabitation des différentes religions permet des échanges interculturels, un atout majeur à la paix sociale et donc à la gouvernance locale dans la commune de Nikki.

3.1.4- Organisation sociale

L'organisation sociale de la commune de Nikki s'articule autour de deux légitimités : le pouvoir traditionnel incarné par le Roi de Nikki et le pouvoir moderne régi par le Maire et le Conseil Communal (MD, 2006).

Le pouvoir traditionnel est incarné par le Roi de Nikki qui officie avec l'appui des princes Wasangari. Aujourd'hui, le pouvoir traditionnel est en régression, victime du modernisme, malgré les tentatives de récupération opérées à la faveur de la fête de la Gaani. En effet, la Gaani est une manifestation festive annuelle qui s'accompagne d'un festival qui draine du monde (plus de 50.000 personnes) venant de tous les continents. Cette fête historique, l'une des plus grandes réjouissances culturelles du Bénin est l'occasion pour tous les sujets de renouveler chaque année leur allégeance au Roi suprême des Baatombu et des Boo et de recevoir sa bénédiction. En milieu baatonu, c'est la célébration du nouvel an. La politique nationale de valorisation des cultures locales entreprise depuis une quinzaine d'années a favorisé la dynamisation des structures endogènes.

Quant au pouvoir politique moderne, il est incarné par le Maire et le Conseil Communal que renforcent divers types de services.

Cette organisation est une preuve de partage de pouvoir qui nécessite une collaboration entre les deux pouvoirs, ce qui est favorise la gouvernance locale dans la commune de Nikki.

3.1.5- Organisation administrative

La commune de Nikki est subdivisée en sept (7) arrondissements : Biro, Gnonkourokali, Nikki, Ouénou, Sérékalé, Suya et Tasso. Ces arrondissements comprennent au total 54 villages et quartiers de ville regroupant pour la majorité plusieurs localités plus ou moins éloignées. L'administration locale comporte donc trois (3) niveaux : la commune, l'arrondissement, le village ou quartier de ville. Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal (qui compte 17 membres) avec à sa tête le Maire.

Cette organisation institutionnelle permet de rapprocher les services de base des administrés. Cela permet également aux populations de s'informer et si possible de participer au développement de leur localité à quel niveau qu'elles se trouvent. Ce qui favorise la gestion transparente, efficace et efficient dans la gestion des affaires de la cité à travers la communication entre autorités locales et populations.

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE DANS LA COMMUNE DE NIKKI

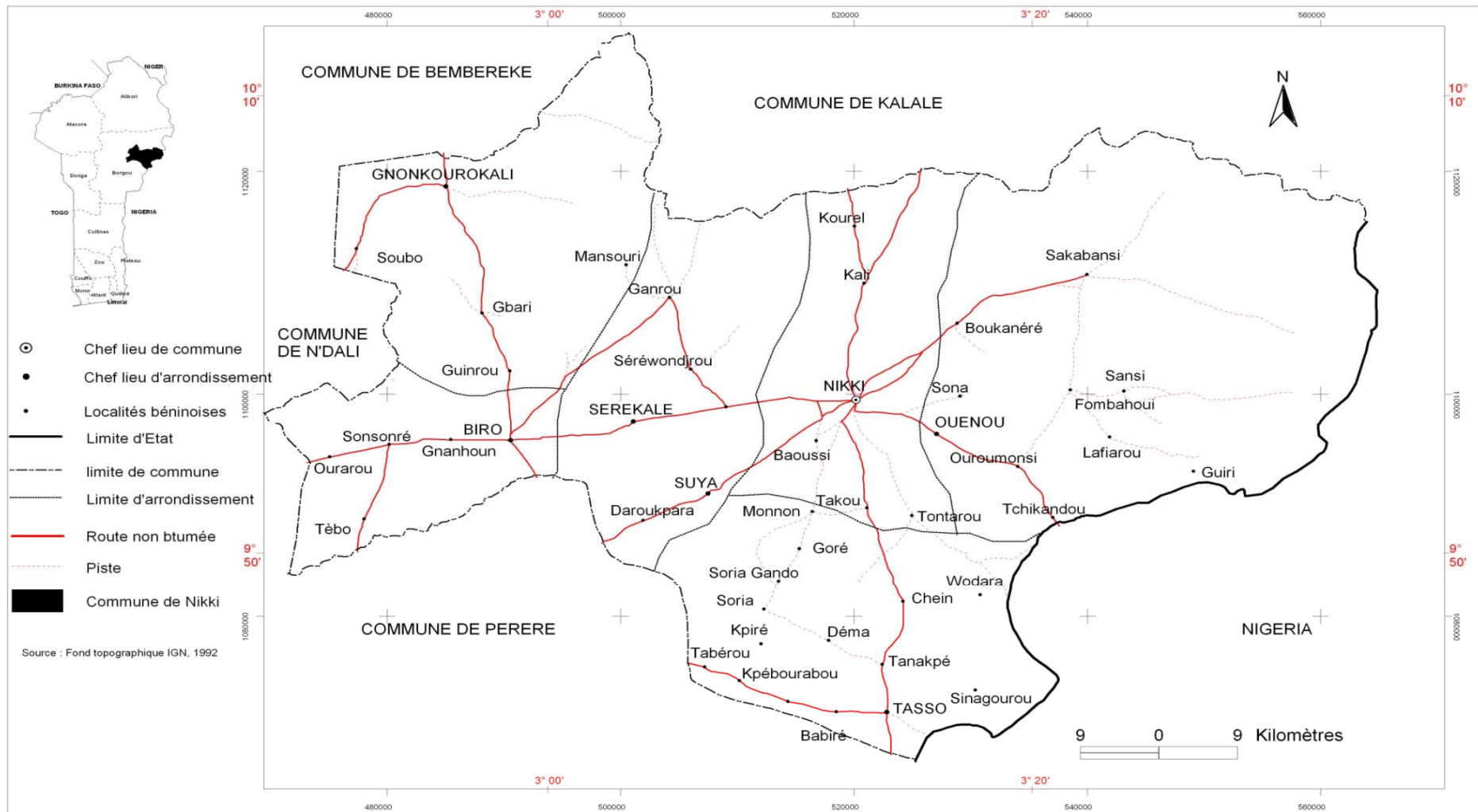


Figure 1 : Situation géographique de la Commune de Nikki

3.1.6- Relations hommes/femmes

Comme dans la majorité des communes du Bénin, il y a une nette domination des hommes sur les femmes dans les prises de décision tant au niveau des ménages qu'au niveau des institutions publiques. Les femmes elles-mêmes semblent être animées d'un certain complexe caractérisé par un manque de confiance en elles-mêmes et une résignation soutenue par les pesanteurs sociologiques. En ce qui concerne l'activité économique, dans l'agriculture, les femmes sont reléguées sur des terrains non fertiles. Dans la plupart des cas, elles cultivent les légumineuses et sont très actives dans le secteur post-récolte (transformation) avec un équipement encore rudimentaire.

L'élection d'une femme comme conseillère et première adjointe au Maire constitue des indices d'espoir pour une meilleure implication de la femme dans les prises de décision aux niveaux familial et public. Ce qui un atout dans la gouvernance locale à Nikki.

3.1.7- Moyens de communication

Les infrastructures de communication dans la commune de Nikki portent sur l'existence d'un réseau téléphonique numérisé depuis 2003 reliant très aisément la commune de Nikki au monde entier et favorisant les connexions internet. Il y a également un bureau de poste. A cela, s'ajoutent les réseaux GSM présents au Bénin et qui ont étendu leurs zones d'intervention à Nikki. Il s'agit des réseaux Mtn, BBCom, Libercom, Glo et Moov. Enfin, la commune de Nikki dispose d'une radio communautaire (Su Tii Déra).

Ces infrastructures permettent aux autorités locales de communiquer, de partager et d'échanger des informations sur la gestion des affaires de la commune avec les populations de Nikki.

Le système de communication adopté dans une commune permet de juger le rapport entre élus locaux et administré à travers le niveau d'implication des

citoyens dans la gestion des affaires. Dans les lignes suivantes, il est abordé la description du système de communication de la commune de Nikki.

3.2- Description du système de communication dans la commune de Nikki

Selon Libaret (2000), «communiquer c'est connaître son terrain, savoir anticiper et savoir réagir. Une planification bien conçue peut fournir le cadre d'une politique de communication plus efficace, à condition bien sûr, de savoir en oublier ses excès, de la concevoir sur un modèle souple et glissant, afin que la réflexion soit un appui et non une entrave à l'action ». En effet, la communication occupe une place importante dans notre environnement sociologique et linguistique.

La communication est l'instrument qui permet d'instaurer un dialogue et un débat social. La communication est aussi une intervention délibérée destinée à accompagner de la meilleure façon possible l'évolution économique et sociale. En effet, une stratégie de développement qui utilise les méthodes et les instruments de la communication peut, en s'appuyant sur les valeurs traditionnelles d'une société, aider les populations à comprendre les nouveaux enjeux, à s'y adapter et à acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour faire face à ces enjeux. Elle permet également de diffuser de nouveaux messages sociaux à de très vastes audiences (FAO, 1994).

Les moyens de communication peuvent également être utilisés par la population elle-même pour conduire le changement. En offrant de nouveaux moyens d'expression et de dialogue aux acteurs engagés dans le processus du développement à tous les niveaux de la société, la communication permettra un engagement plus profond de la population, ce qui représente un facteur déterminant pour un développement adapté et durable.

Les moyens de Communication se présentent sous plusieurs formes à savoir : la presse, l’affichage, la radio, la télévision, le cinéma, les Technologies de l’information et de la communication (Tic). Outre ces canaux, il y a les crieurs publics qui sont un système ancien de communication.

La communication rime donc bien avec la gestion des affaires publiques à la base. Elle est un élément indispensable de la gouvernance. Des investigations effectuées dans la commune de Nikki, il ressort qu'il existe quatre principaux moyens de communication dans la commune. Il s’agit des journaux, des crieurs publics, de la radio communautaire et des réunions de proximité.

3.2.1- Journaux

Le taux important d'analphabétisme inhérent à la commune de Nikki qui est semi- rurale justifie le peu d'intérêt que les populations accordent aux journaux. En effet, seules les populations lettrées et certains citoyens alphabétisés en français s’informent à travers les journaux.

Les autorités locales de la commune de Nikki exploitent souvent les journaux pour faire passer les avis d’appels d’offre pour la construction d’infrastructures. Rarement ils accordent des interviews qui sont publiées dans les journaux pour expliquer les actions menées à la tête de la commune. Il faut préciser que ces cas sont rares parce que c’est seulement lors de leur passage à Parakou, chef lieu du département du Borgou ou lors des rencontres avec leurs pairs à Cotonou qu’ils exploitent cette opportunité.

3.2.2- Crieurs publics

Les crieurs publics diffusent de l’information localement, créent des liens avec les personnes du voisinage, lancent des sujets de débats d’intérêt général. Ils sont l’un des premiers médias qui aient existé sur terre. En effet, les crieurs

publics passent les informations à l'aube et le soir, car c'est en ces moments de la journée que les habitants sont présents à leur domicile. Ainsi, ils arrivent à toucher un auditoire plus grand. Les crieurs publics sont donc des canaux d'information qui existent dans la commune de Nikki. Par ce canal, l'information est bien reçue et bien assimilée par les citoyens dans la mesure où elle est conçue et transmise en l'adaptant au mode de vie et à la réalité locale.

Les membres du conseil communal de Nikki utilisent ce canal de communication pour faire passer toutes les informations sur la gestion de la localité et qu'ils jugent nécessaires pour les populations. Ce canal est plus utilisé pour sonner la mobilisation afin d'accueillir des autorités centrales ou départementales et à l'occasion des fêtes de réjouissance, des cérémonies, des réunions politiques. Il faut dire que ce canal est plus sollicité pour donner des informations de dernière heure.

3.2.3- Radio communautaire

La radio locale appelée "Su Tii Déera FM" est à même de satisfaire les besoins d'un public large et varié à qui elle s'adresse dans les diverses langues parlées par les populations, en prenant en compte les particularités socio-économique et culturelle de la localité. C'est le canal le plus sûr et le plus pour faire parvenir les informations aux populations.

Les élus locaux exploitent plus ce canal pour informer les administrés des actions qu'ils mènent à la tête de la commune et pour être en contact permanent avec les populations. Des émissions d'information, de débats, de sensibilisation sont réalisées avec le partenariat du conseil communal. Les émissions interactives sont rarement organisées parce que les populations interviennent peu à cause des heures de diffusion ou de manque de moyens pour intervenir dans les émissions. C'est pour cela qu'il y a plus d'émissions d'information et de sensibilisation que des émissions interactives.

Les populations saisissent l'occasion des réunions pour se prononcer sur la gestion de la commune.

3.2.4- Réunions

Les réunions recouvrent une série d'activités de rencontres et de discussions dont les formes varient selon la nature des réunions qui fondent le rassemblement. En parlant de participation aux réunions, il faut entendre les modes de concertation à caractère social, politique, etc. Les groupes sociaux n'ayant pas directement accès aux médias, peuvent exploiter les réunions pour s'exprimer sur des questions d'intérêt local ou national.

Trois réunions en moyenne par mois sont organisées par le conseil communal. Mais l'information par rapport à ces réunions est souvent déficitaire si bien que les participants ne sont pas souvent nombreux. Et la plupart des participants aux réunions c'est de bouches à oreilles qu'ils sont informés.

En plus de ces quatre moyens de communication, il y a aussi les affiches et la télévision. Ce sont les comptes administratifs, les comptes rendus de session et les convocations de réunion. La couverture télévisuelle est sollicitée seulement pour les activités d'envergure nationale et internationale comme la fête de la Gaani ou la remise d'infrastructures. Ceci parce que la télévision est un canal prestigieux et coûteux.

C'est ce système de communication qui est adopté par les autorités locales dans la commune de Nikki.

3.3- Cadre législatif et réglementaire de la participation du citoyen à l'action communale au Bénin

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin fait obligation au maire de faire participer le citoyen aux affaires de la commune. La commune est, en effet, le cadre institutionnel pour

l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation ainsi que le lieu privilégié de la participation du citoyen à la gestion des affaires locales.

La participation du citoyen à la vie communale se mesure par l'information du public, l'accès aux documents administratifs et l'implication dans les affaires locales (CIRD, 2006).

3.3.1- Information du public

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, en son article 30 rend obligatoire l'ouverture des séances du conseil communal au public et si possible la retransmission en direct des débats par le biais des radios locales. L'information du public est destinée à faciliter et à améliorer les relations des citoyens avec la commune. Le maire peut aussi initier des rencontres périodiques avec les populations (ou tout au moins certaines corporations ou groupes professionnels) pour des séances d'information et de sensibilisation dans les maisons du peuple ou lieux publics. L'édition périodique d'un bulletin communal et la propagande de proximité sont également indispensables pour susciter la participation du citoyen.

La création d'un service de l'information et de la communication au sein de la commune est un excellent moyen pour véhiculer les messages de la mairie vers les populations (MD, 2007).

Par ailleurs, la commune dispose de nombreuses possibilités de mettre le citoyen au cœur des affaires locales. Il s'agit d'une volonté politique car il ne suffit pas de faire, il faut le faire savoir. Il importe à l'équipe communale de passer de l'information (qui porte à l'attention de la population) à la communication (qui expose, explique, tente de convaincre, de motiver, et de susciter l'adhésion) et de la communication à la participation.

3.3.2- Accès aux documents administratifs

Toute personne a le droit de consulter à la mairie, les procès verbaux et les comptes rendus des délibérations du conseil communal ou municipal, les divers actes communaux (arrêtés, décisions, contrats, etc.) et d'en prendre copie à ses frais. Seules échappent à cette règle, les délibérations ayant fait l'objet d'un huis clos. Cette mesure va au-delà du simple affichage des comptes rendus qui sont le plus souvent des extraits ou des résumés de délibérations prises qui n'informent que d'une manière parcellaire. Les documents sont disponibles dans l'intégralité de leur rédaction.

Une fois votés par le conseil communal et approuvés par l'autorité de tutelle, les budgets de la commune sont déposés à la mairie où ils sont tenus à la disposition du public.

La consultation des budgets de la commune permet au citoyen de prendre connaissance des prévisions de recettes et de dépenses qui lui permettent d'apprécier la politique communale en termes budgétaires.

Le compte administratif approuvé par l'autorité de tutelle reste déposé à la mairie où il est également tenu à la disposition du public. La lecture du compte administratif lui permet de s'informer des réalisations.

Le compte de gestion approuvé et ses annexes établis par le comptable sont soumis au contrôle juridictionnel de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême dans les conditions fixées par les textes en vigueur. Ledit compte et l'arrêt rendu par la Chambre des Comptes font l'objet d'une large diffusion.

3.3.3- Implication du citoyen dans les affaires locales

Dans le but d'encourager l'implication du citoyen, la commune doit écouter les citoyens (cas des commissions communales facultatives qui sont des

lieux d'accueil et d'écoute des représentants de la société civile, en tant que personne ressources).

Il est adressé un procès verbal et ou un compte rendu de chaque séance du conseil communal, un relevé des décisions signé du maire et du secrétaire de séance est affiché à la mairie à l'endroit destiné à l'information du public dans les huit jours suivants la séance.

Des groupes de travail informels peuvent être constitués selon les opportunités et encourager des cellules de réflexion. Les sondages d'opinion et les consultations sont également des moyens pour solliciter la participation du citoyen et de recueillir son avis avant de prendre une décision importante.

A défaut de pouvoir siéger dans le conseil communal, dans le conseil d'arrondissement ou de quartier de ville, le citoyen qui veut s'impliquer dans la vie de la commune peut rejoindre les représentations de la Société Civile existantes ou prendre l'initiative de créer une nouvelle structure, en rapport avec la gestion locale.

Cela amène à aborder le rôle de la communication dans la gouvernance locale.

3.4- Communication, clé de voûte de la participation citoyenne et du développement local

«La participation des citoyens à la vie communale ne saurait être appréciée comme une faveur que les élus locaux accorderaient à leurs administrés. C'est plutôt un droit de citoyen en termes de droit de regard sur la vie communale parce qu'il n'y a pas de démocratie si le citoyen à la base ne peut jouir de sa liberté de pensée et de participation » (Déhoumon, 2006).

La communication est définie comme l'ensemble des échanges et de significations entre deux ou plusieurs personnes dans une relation sociale donnée (Déhoumon, 2006). Elle permet au citoyen de la commune d'apprécier ses élus sur la manière de gérer le patrimoine communal, de connaître le niveau d'évolution de la commune. La communication permet aussi au citoyen de connaître les actions quotidiennes menées par les élus, de participer et de contribuer au développement de la commune connaissant les atouts et les faiblesses de leur commune (Dossou, 2000).

En tant que telle, la communication constitue pour l'individu, une excellente motivation en ce sens qu'elle suscite chez lui un sentiment d'appartenance, d'être aimé, d'être écouté, d'être compris et de faire partie d'un groupe, celui de la communauté ou de la collectivité. La communication nourrit chez l'individu l'égo et lui donne le sentiment d'être utile et d'avoir de la valeur. Comme l'écrit Michel le NET (1988), la communication locale a deux valeurs : d'abord, elle s'intéresse au citoyen en l'entretenant des faits et projets, en lui rendant compte et ou en sollicitant son avis ; ensuite, elle "intéresse le citoyen" aux prises de décisions. Le citoyen doit être informé et prendre part, par exemple, aux décisions concernant l'adoption d'un projet et savoir les différentes sources de financement en vue de sa réelle perception du rôle des responsables locaux et de l'utilité des taxes et impôts perçus. C'est le seul moyen de provoquer son adhésion. Il faut lui expliquer le pourquoi et le comment des choses avant et après une décision importante, avoir des échanges avec des groupes socioprofessionnels intéressés à l'exécution d'une mesure. La communication est donc un élément fondamental de la démocratie locale. C'est un miroir : elle accompagne sans conteste l'évolution du rapport des citoyens avec la commune. Elle sert d'interface entre ceux-ci et celle-là et constitue un des rouages nécessaires à la volonté des gens d'être informés, tenus au courant, mis dans le

coup. La demande sociale actuelle ne signifie pas une volonté de participer en permanence au processus d'élaboration des décisions. Mais on veut être mis en situation de pouvoir pour exercer son contrôle.

Si la communication est un facteur de participation citoyenne alors que cette dernière est une condition importante au développement à la base, on peut donc dire que la communication est un véritable élément sans lequel le développement ne saurait être réel. Le rôle de la communication est décisif pour promouvoir un développement qui prenne en compte la dimension humaine dans le climat de changement qui caractérise la période actuelle (FAO, 1994). Tout programme de développement qui considère les populations comme de simples bénéficiaires plutôt que comme les principaux acteurs du changement et du progrès est voué à l'échec. En revanche, le succès d'un programme est pratiquement assuré si la population est consultée et associée aux décisions qui engagent son avenir. La communication est au cœur de ce défi. Il n'y a pas de développement sans la communication (Balit, 1988). Cela est soutenu par la «Charte des paysans» élaborée lors de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agricole et le Développement qui s'est tenue à Rome en 1979 : *«...la compréhension et la prise en compte des problèmes et des potentialités du monde rural, l'amélioration des interactions entre les agents de développement et la population à travers un système de communication performant, voilà les conditions préalables à la réussite de toute stratégie de développement rural»*. En outre, les objectifs de développement, les modalités et le rythme de sa mise en œuvre, ses chances de durabilité seront essentiellement déterminés par le niveau d'engagement et de participation de la population ainsi que sa capacité à acquérir et à mettre en pratique des compétences ou des savoirs nouveaux.

La communication permet de mieux formuler et planifier les programmes de développement, d'encourager la participation populaire et mobiliser les

communautés. Elle est employée pour changer les modes de vie, pour une coordination et une gestion du développement plus efficace.

Retenons donc que la communication joue un rôle très décisif dans la promotion du développement social, culturel et économique de la commune. Elle est considérée comme la base du développement puisqu'elle permet le rapprochement, le contact, la mise en relation des populations, les libère de leur isolement et favorise leur intégration et leur participation.

A la base de ces dispositions législatives et réglementaires, et en tenant compte de la valeur de la communication locale, que nous montrerons les forces et les faiblesses du système de communication dans la commune de Nikki.

CHAPITRE IV :

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME DE COMMUNICATION DANS LA COMMUNE DE NIKKI ET PROPOSITIONS DE MESURES POUR SON RENFORCEMENT

Ce chapitre montre les forces et les faiblesses du système de communication dans la commune de Nikki et propose des mesures pour son renforcement.

4.1- Forces et faiblesses du système de communication de la commune de Nikki

Les principaux moyens utilisés dans le système de communication de la commune de Nikki sont : les journaux, les crieurs publics, la radio communautaire et les réunions. Ces moyens présentent des forces mais aussi des faiblesses dans le système de communication dans la gouvernance locale à Nikki.

4.1.1- Forces des moyens utilisés dans le système de communication de la commune de Nikki

Les forces des moyens utilisés dans le système de communication de la commune de Nikki sont qu'ils permettent d'informer les populations des activités de la commune, des projets et des actions menés par le conseil communal. Ces moyens sont adaptés à la réalité de la localité.

4.1.1.1- Journaux

Les journaux permettent non seule aux populations lettrées et les citoyens alphabétisés en français de s'informer sur l'actualité locale mais aussi sur tout ce qui se passe sur le plan national. Ils permettent à ces derniers de participent aux débats nationaux et même internationaux sur des questions d'actualité. Si la commune avait un bulletin local édité en français en en langue locale (Baatonu

ou peut par exemple) cela allait permettre de rendre compte des activités de la commune à la majorité des populations.

Car un journal bien conçu et bien rédigé à l'intention du public visé peut constituer une source de référence essentielle pour ceux qui savent lire et écrire. Ce qui est une force pour le système de communication de la commune de Nikki.

Ceci permet d'aborder le canal des crieurs publics qui font passer les informations en langues locales.

4.1.1.2- Crieurs publics

Le crieur public utilisé comme canal est un moyen important de communication locale dans la commune de Nikki. Et ceci à cause de la langue locale par laquelle le message est transmis. C'est un moyen traditionnel de communication qui est utilisé depuis des lustres pour diffuser les messages de la cour royale. Dans les sociétés traditionnelles, la communication de proximité a plus de valeur que l'information à distance diffusée par les mass médias. Introduit par la colonisation, les moyens de diffusions modernes n'ont pas supplanté totalement les circuits de transmission de l'information dans les villages et localités reculés du pays. Ainsi, les crieurs publics ont beaucoup d'atouts. Ces atouts sont : facteur de rapprochement ; relais d'information pour la population ; largesse de l'audience ; contribution aux changements de comportement des citoyens ; contribution à la vulgarisation des actions du Maire ; maîtrise des langues locales ; rapidité dans la délivrance des informations ; canal de proximité ; création de lien avec les personnes du voisinage ; mise en place de sujets de débats d'intérêt général ; coût de production nul.

Ce canal donne une force au système de communication de cette localité semi-rurale.

Pour couvrir tout le territoire de la commune en matière d'information et toucher les populations inaccessibles par la voie, il faut faire recours à la radio locale.

4.1.1.3- Radio communautaire

La radio locale "Su Tii Déera FM" est le premier moyen utilisé par les autorités de la commune de Nikki pour s'adresser aux populations dans des langues diverses et variées. La majorité des populations (55,55 %) préfère s'informer par la radio locale parce qu'elle est un contact direct des élus avec les administrés.

En effet, la radio est facilement accessible couvre largement les zones éloignées et difficile d'accès par la voie. Elle facilite l'information localisée avec la production d'émissions relativement simple. La radio est donc un média excellent pour motiver et pour attirer l'attention des populations sur les idées et techniques nouvelles. Ce qui lui permet de donner plus de force au système de communication de la commune de Nikki.

Les moyens d'information sur lesquels s'appuie l'administration communale de Nikki pour communiquer avec les populations à savoir les journaux, les crieurs publics et la radio locale ne sont pas suffisants pour répondre aux aspirations des administrés. Il faut donc ajouter à ces outils, les réunions de proximité pour aussi permettre à la population de s'exprimer et d'être écoutée.

4.1.1.4- Réunions

Les réunions sont des lieux de formation parce qu'elles impliquent des partages de connaissances entre les participants. Elles relèvent d'une démarche inclusive et participative dont l'objectif est d'engager un dialogue constructif,

critique et prospectif sur les problèmes de société. En tant que telles, elles élargissent les espaces de dialogue et de délibération en suggérant les voies à explorer, en insufflant une nouvelle dynamique issue de réflexions sereines ou critiques.

Il faut souligner qu'aucun canal n'est en soi meilleur que les autres. Les circonstances et les exigences de chaque projet de développement déterminent le canal à utiliser. En plus, il faut rappeler qu'un message présenté sous une forme légèrement différente et arrivant par des voies différentes est celui qui a l'impact le plus fort et contribue le plus à changer les comportements. Ce qui amène à dire que ces différents moyens utilisés se complètent et donnent des forces au système de communication de la commune de Nikki. Cependant, des faiblesses qui agissent sur l'efficacité du système de communication de la commune, sont révélées. Ces faiblesses sont exposées dans les lignes suivantes.

4.1.2- Faiblesses des moyens utilisés dans le système de communication de la commune de Nikki

Les principaux canaux utilisés présentent certaines insuffisances qui affaiblissent l'efficacité du système de communication de la commune de Nikki. Ces insuffisances ne permettent pas aux autorités locales de répondre aux besoins des populations. Il s'agit de l'inexistence des points de vente des journaux et le manque d'engouement des privés à s'adonner à cette activité de distribution de journaux parce que le circuit de distribution est très faible. D'abord, le taux important d'analphabétisme inhérent à cette commune semi-rurale justifie le peu d'intérêt que les populations accordent au journal. En effet, de tous les enquêtés, seuls 5,19 % s'informent par ce canal.

La majorité des populations (55,55 %) préfère s'informer par la radio locale. Mais la radio est un média faible pour transmettre des connaissances

détaillées et assurer une formation. Cette faiblesse pourrait être corrigée par les réunions à conditions qu'elles soient organisées de manière constante et régulière.

Quant aux crieurs publics tout le monde n'est sensé être au même lieu lors du passage de ces derniers.

Des points de vue critiques ont été émis contre l'utilisation des journaux et des crieurs publics par rapport à certaines informations qui méritent des échanges de point de vue. Avec ces deux canaux de communication, il s'agit d'une information descendante car l'avis des administrés dans ces conditions ne saurait être pris en compte.

Il a été donc constaté que les moyens utilisés dans le système de communication de la commune de Nikki présentent des lacunes qui agissent sur l'efficacité du système de communication. En outre, tous les canaux et opportunités de communication ne sont pas exploités pour informer les populations des actions et projets menés par le conseil communal. Ce qui fait que l'information ne circule pas comme l'auraient voulu élus locaux et administrés de la commune. Dans ces conditions, les têtes couronnées, les autorités religieuses de Nikki ne sont pas toutes informées de certaines activités entreprises par les responsables communaux. Il en sera de même pour les chefs de quartiers et de villages dont les forces ou capacités en matière d'information et de mobilisation sont négligées. Quoique les lois sur la décentralisation n'aient rien prévu en ce qui concerne les relations de l'administration communale avec ces différents leaders d'opinions, il ne faudrait pas perdre de vue leur potentiel pour la bonne marche des activités de développement. Il ne fait aucun doute qu'ils constituent des relais d'information et de ce fait, font parti des acteurs du développement local.

Le manque de sensibilisation à travers la communication conduit les populations à des comportements de résistance au changement. Les mécanismes de la gouvernance locale n'étant pas appropriés par manque de communication, ce qui explique l'incivisme tel que les difficultés liées à la violence verbale exercée contre les élus.

L'information devrait être disponible ou facilement accessible à tous car l'adhésion aux changements qu'impose la gouvernance locale implique un dialogue, une négociation qui vont conduire à prendre en compte, non seulement les besoins prioritaires de la population, mais aussi son savoir et ses pratiques qui contiennent bien souvent les solutions les plus appropriées et les mieux adaptées aux conditions.

Il faudra donc envisager, au regard de ces insuffisances du système de communication, des perspectives dans l'avenir, pour améliorer la gouvernance locale dans la commune de Nikki.

4.2- Propositions des mesures pour le renforcement du système de communication de la commune de Nikki

Les insuffisances liées au système de communication dans la gouvernance locale à Nikki nécessitent un certain nombre d'actions en vue d'une gestion participative, concertée et sans conflit dans la commune. Il s'agit de la mise en place d'une stratégie de communication, de la création d'un cadre de concertation et de la réalisation d'enquêtes publiques avant de prendre les décisions importantes.

4.2.1- Mise en place d'une stratégie de communication locale

Il s'agit de créer un plan-cadre comprenant une combinaison d'interventions de communication capables de susciter les changements

nécessaires en matière de connaissances, d'opinions, d'attitudes, de croyances ou de comportements au niveau des populations en vue de sa participation selon un calendrier donné et compte tenu des ressources disponibles. La stratégie de communication constitue un engagement et une boussole permettant de mobiliser et d'orienter les actions et les énergies des acteurs.

4.2.1.1-Elaboration classique d'une stratégie de communication

Pour mettre en œuvre une communication, l'on doit concevoir une stratégie à partir d'une bonne connaissance du contexte ou du milieu, mobiliser les ressources, élaborer des messages appropriés et en organiser la circulation vers ou entre les personnes concernées (cibles, bénéficiaires, acteurs, participants) à travers des canaux et gérer ce processus pour obtenir un impact dans le sens du développement.

C'est d'ailleurs pour cela qu'au terme des débats (Africité 98), les participants à l'atelier "Les enjeux de la communication locale" ont préconisé que :

- la communication ne soit pas à elle seule une politique autonome se substituant aux actes et suppléant en l'absence de politique ;
- les moyens d'information de masse soient utilisés pour une communication de proximité, pédagogique et civique ;
- que l'image promue de la cité soit en accord avec l'image vécue par la population ou perçue par les partenaires.

Le processus de planification d'une stratégie de communication pourrait se présenter comme l'indique le tableau XIII ci- après :

production du support de communication, formation des ressources humaines, renforcement de capacité, suivi évaluation, budget et calendrier d'exécution.

C'est dans ce même sens que, dans un document intitulé «la communication pour un développement à dimension humaine », la FAO (1994) se propose de développer le concept de communication pour le développement en l'illustrant par des exemples concrets. Et surtout, elle propose de montrer comment les méthodes et techniques de communication peuvent servir les objectifs du développement. Elle montre également les dispositions qui doivent être adoptées par les décideurs et les planificateurs pour que la communication joue pleinement son rôle. Ceci permettrait aux populations d'être suffisamment sûres d'elles-mêmes pour mener à terme de nouveaux projets, d'avoir accès aux nouveaux savoirs et connaissances que requièrent ces projets.

La FAO (1994) suggère donc la planification et la mise en œuvre de véritables programmes de communication au service du développement. Pour ce faire un programme de communication adapté à la commune de Nikki est proposé.

4.2.1.2- Proposition d'un programme de communication adapté à la commune de Nikki

Un programme de communication adapté au contexte de la commune de Nikki est proposé à travers l'identification, selon les besoins de communication, des thèmes de sensibilisation, les moyens et canaux de communication, les stratégies communicationnelle et l'organisation de la structure chargée de la communication.

4.2.1.2.1- Identification des thèmes de sensibilisation

Un ensemble de thèmes, selon les besoins en communication, a été identifié et tournent autour de la santé, de l'éducation, de l'alphabétisation, du

PDC, du Budget du compte administratif, de la mobilisation de la taxe et des impôts. Il s'agit de : information/sensibilisation sur les activités de la commune ; sensibilisation mobilisation des impôts et taxe ; sensibilisation entretien infrastructures; sensibilisation hygiène et assainissement ; sensibilisation partage information ; sensibilisation sur le PDC ; sensibilisation sur la scolarisation des filles ; sensibilisation sur la fréquentation des programmes d'alphabétisation etc.

L'identification de ces thèmes trouve sa justification dans le désir de lever les contraintes qui entravent l'épanouissement socioéconomique des populations et au-delà le développement de la commune de Nikki. Pour le volet scolaire, un accent particulier devrait être mis sur la scolarisation des filles pour relever le taux. Au niveau de la tranche d'âge des adultes, l'analphabétisme constitue un handicap sérieux surtout pour les leaders locaux dans leur mission.

L'atteinte des objectifs visés à travers ces thèmes de sensibilisation requièrent un choix de moyens et canaux de communication adaptés aux cibles.

4.2.1.2.2- Moyens et canaux de communication

Les moyens et canaux qu'on peut retenir pour ces thèmes identifiés concernent outre la radio, les crieurs publics, les journaux et les réunions, il faut la communication interpersonnelle, les affiches, les photos ou dessins, les jeux, les spectacles, les cérémonies, les causeries, les sketches. Il faut dire que chaque canal doit avoir un cible donné : les jeunes, les chefs religieux, les femmes, les leaders d'opinions, les notables, les élus locaux.

Dans la commune de Nikki, le moment le plus propice pour les actions de sensibilisation est la période post récolte (qui va de janvier à mai) qui constitue le moment opportun pour atteindre le maximum de cibles pour une large diffusion des messages.

4.2.1.2.3- Stratégie communicationnelle

La mise en œuvre des activités d'information, d'éducation et de communication, pour atteindre les résultats escomptés, doit utiliser toutes sortes de filières de communication, des modes traditionnels d'expression et de communication appropriée jusqu'aux nombreuses opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Au niveau de la commune de Nikki, il faut mettre en œuvre dans tous les villages et au sein de tous les groupes les activités d'Information, d'éducation et de communication (IEC) pour créer les conditions d'appropriation des actions en matière de développement durable. Une information plus complète et plus appropriée permet aux décideurs, à l'échelle de la communauté rurale, d'élaborer des stratégies mieux adaptées en matière de développement durable. A l'échelle villageoise, une information plus complète et plus appropriée permet d'induire de profonds changements d'attitudes en vue d'une amélioration des conditions de vie.

Des campagnes de sensibilisation, information, vulgarisation sur différents thèmes intéressant la vie de la communauté et la mise en œuvre des actions de la commune sont menées à tous les niveaux. Tous les acteurs locaux sont ciblés : leaders politiques, leaders d'opinion, leaders religieux, organisations de base, groupements de femmes, de jeunes, groupes marginalisés. Une telle stratégie communicationnelle efficace au service du développement doit être élaborée par une structure chargée de la communication de la commune.

4.2.1.2.4- Organisation de la structure de communication pour la commune de Nikki

La structure ou cellule de communication tient compte à la fois de la faiblesse en ressources humaines qualifiées au niveau des structures de la

mairie, des besoins en compétences techniques de la commune pour mieux communiquer dans ses domaines de compétences et des acteurs en présence sur le territoire communal. Aussi, les membres de la cellule doivent émaner de :

- Conseil communal
- Administration communale
- Société civile
- Services déconcentrés

Pour des raisons d'efficacité et de célérité, cette cellule adaptée au contexte de la commune de Nikki se veut assez légère ; donc composée d'environ sept (7) membres. Il s'agit de :

- (de préférence) un adjoint au maire (Président);
- du secrétaire général de mairie;
- du chargé de communication de la mairie ou assimilée (par exemple, attaché de presse) (rapporteur) ;
- du responsable du service de la planification et du développement de la commune ;
- du responsable ou chargé de programme de la station radio locale (spécialiste communication de masse) ;
- un représentant des organisations de la société civile (spécialiste en mobilisation sociale);
- un représentant des services déconcentrés opérant dans la commune.

La cellule peut avoir recours à d'autres personnes ressources, de façon ponctuelle et en fonction des besoins. La cellule de communication est un cadre de réflexion et de propositions concrètes devant permettre à la commune d'être une organisation communicante. L'engagement et la disponibilité sont deux des critères clés de désignation des membres de la cellule. Il faut dire que les attributions de cette cellule sera essentiellement de :

- réfléchir et faire des propositions sur la politique globale de communication de la commune;
- veiller au respect des étapes de la planification ;
- proposer un plan de communication sur la base des besoins en communication diagnostiqués et des ambitions du conseil pour la commune;
- défendre le plan de communication devant le conseil communal ;
- assurer la mise en œuvre et le suivi de toutes les opérations, depuis la conception jusqu'à l'évaluation de l'intervention ;
- assurer une bonne intégration des actions de communication dans les programmes de développement de la commune.

Un arrêté communal, instituant la cellule de communication doit être pris par le maire qui procède dès lors à son installation officielle.

Une autre approche de solution à la question de déficit de communication et de collaboration est la création d'un cadre de concertation dans la localité.

4.2.2- Création d'un cadre de concertation au niveau communal

La présence de représentants des habitants dans le groupe responsable de donner les grandes orientations des activités de la commune et/ou de les mettre en œuvre est une manière de les considérer comme partenaires et de les impliquer en tant que tels. Il s'agit d'une structure beaucoup plus partenariale que consultative.

Les représentants des autorités locales, de la population et des acteurs locaux se retrouvent au sein d'une même commission et tentent d'arriver à un consensus sur des options et des projets.

La multiplication des réunions entre les habitants et les différents acteurs locaux participe à la création de nouveaux réseaux d'interconnaissance, voire de groupes porteurs de projets ainsi qu'à une ouverture aux logiques d'autres

groupes. Il existe une possibilité de débats et échanges d'arguments susceptibles de faire évoluer les participants vers une position commune.

L'avantage spécifique principal des commissions par rapport à de simples réunions de consultation ou de concertation ponctuelles réside dans leur caractère permanent qui leur permet d'exercer un contrôle de vigilance et de dynamisation de projets au fil du temps, à condition qu'elles gardent leur motivation.

De telles commissions ne peuvent fonctionner qu'avec un nombre limité de représentants et ne peuvent être ouvertes à tous ceux qui voudraient siéger. Un choix doit être opéré. Il est donc souhaitable que les groupes en présence mandatent des représentants et par le fait même apparaît le risque de déconnexion entre les représentants et leur base.

Les enquêtes publiques sont aussi une approche de solution proposée au problème de gouvernance locale.

4.3- Réalisation d'enquêtes publiques : une nécessité

L'enquête publique consiste à informer la population de l'existence d'un projet, d'un plan ou de programme qu'elle pourra consulter à l'administration communale aux fins d'émettre d'éventuelles observations ou réclamations. La procédure est éventuellement assortie de réunions d'informations et ou de concertation. L'enquête contribue à l'information d'un large public appelé à réagir le cas échéant au regard des moyens d'information et de communication mis en œuvre (affichage, avis dans les medias, dont le bulletin communal ou les journaux publicitaires gratuits). Le caractère formel de la procédure garantit un minimum de prise en compte des réclamations et observation qui doivent faire l'objet d'un examen et dont le non pris en compte doit être justifiée.

L'enquête intervient sur un projet adopté par le conseil communal et donc assez tard dans le processus d'élaboration. Il devient difficile à ce stade d'apporter de changements fondamentaux. La participation est réduite sauf si les habitants perçoivent des enjeux importants pour eux. Un tel procédé suscite avant tout des réactions d'opposition et peut donc mener à certains conflits. C'est pourquoi, il faut veiller à une information suffisamment attractive et vulgarisée, sensibiliser les populations à l'intérêt général.

Les résultats de cette étude amènent à dire que l'information, l'éducation et la communication constituent une composante essentielle des programmes de développement. En effet aucun programme de développement surtout à la base ne peut être mené avec réussite sans une participation des populations concernées. Ainsi la mise en œuvre d'une bonne politique de développement à la base suppose un programme de communication dynamique et opérationnel qui met en place un système d'échange et de circulation de l'information adaptée au contexte locale.

CONCLUSION

La présente étude sur «Communication et gouvernance dans la commune de Nikki» est d'une importance capitale pour l'essor des communes du Bénin en général, et en particulier pour la commune d'investigation. En effet, le Bénin est un pays jeune en matière de décentralisation. C'est pourquoi la gouvernance locale engagée ne saurait être exempte d'insuffisances quand on sait que tout changement requiert un minimum de temps et d'apprentissage de savoir-faire et de savoir-être en vue d'une adaptation des différents acteurs. La transition d'une gestion centralisatrice à un système de décentralisation efficace et efficiente n'est pas automatique. Il faut prévoir des cas de résistance liée soit à un déficit d'information, soit à une difficulté d'adaptation. Et c'est bien ce qui s'est le plus souvent observé au lendemain de l'élection et de l'installation des conseillers communaux de la première et même de la deuxième mandature au Bénin.

Certes, les limites à la gouvernance locale sont de plusieurs ordres et sont multiformes, mais celle qui retient ici notre attention au regard des objectifs de la décentralisation, c'est bien celle relative aux rapports liant les autorités locales à leurs administrés. Cette relation paraissait importante à explorer en ce sens que le développement local reste subordonné à la participation des populations à la base à la prise des décisions concernant la vie de leur localité et à leur responsabilisation.

Ce sujet de recherche qui vise de façon générale l'amélioration des rapports élus locaux et citoyens dans la commune de Nikki a donc permis d'abord de faire un état des lieux de ces rapports et d'évaluer par la suite la gouvernance locale dans cette commune en rapport avec la communication.

Au terme des investigations, l'hypothèse de départ à savoir que : le mécanisme de communication orienté vers le développement local de la commune de Nikki est inefficace, est plausible.

On remarque que l'information et la communication avec les administrés sont déficitaires. Les citoyens ne sont pas informés de la gestion de la commune, ce qui constitue de véritables obstacles à leur participation à la gouvernance locale, faute de motivation.

D'un autre côté, l'absence d'implication et de concertation avec les populations, l'absence de solidarité agissante, sont ce qu'on peut retenir de façon essentielle et qui ne permet pas la bonne cohabitation à des moments donnés des populations avec les élus locaux.

S'il est vrai que la participation citoyenne est une condition essentielle du développement endogène, il n'en demeure pas moins que la communication est un facteur de participation. Toute amélioration de qualité de vie et tout progrès doivent s'appuyer sur la communication pour rendre les populations solidaires et intégrées dans les actions de croissance. Une politique authentique de développement doit promouvoir les valeurs de solidarité, de générosité, de dialogue pour rapprocher les classes sociales dispersées.

Au terme des recherches de cette étude, il ne saurait, toutefois, prétendre avoir abordé et exploré toutes les questions que pose la communication dans la gouvernance locale à Nikki. La perception du maire par les populations, le rôle des autorités déconcentrées, les stratégies du maire en tant qu'acteur politique ou même la psychologie de l'acteur municipal, sont autant de questions qui n'intéressent pas, certes, cette étude de façon directe, mais qui pourraient faire l'objet de travaux futurs. Il faut espérer que cette étude inspirera à d'autres le désir d'explorer ces pistes de recherche.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- ADJAHO, R. (2005). *Bonne gouvernance au Bénin, ma contribution*. Flamboyant, Cotonou, 148 p.
- 2- AHODEKON SESSOU, C. (2005). *La communication et l'éducation des adultes dans les programmes de développement communautaire : étude de cas*. Thèse de doctorat unique en Sciences du Langage et de la Communication. UAC, 381 p.
- 3- AHOLOUKPE, E. (2006). *Décentralisation et développement local : contribution des organisations villageoises dans la commune de Zogbodoméy*. INJEPS, 84 p.
- 4- ANCB (2007). *Rapport général sur l'auto-évaluation de la gouvernance locale au Bénin*, 213 p.
- 5- ANCB, PNUD (2004). *Rapport National sur la Gouvernance Locale dans 77 communes du Bénin : état des lieux*, 133 p.
- 6- AYENA, E.S. (2007), Rapport de stage sur la Gouvernance locale, MDGLAAT, Cotonou, 57 p.
- 7- BADOU, T. et GNACADJA, C. (2000). *Fiche du dossier préparatoire au forum des habitants qui s'est tenu à Windhoek, Namibie (12-18 mai 2000) dans le cadre du sommet Africité*.
- 8- BALIT, S. (1988). *La communication est le message*. CEREFES, Vol 21,n°2, pp 13-15.
- 9- BESSETTE, G. et RAJASUNDERAM, V. (1996). *La communication pour le développement*. Ottawa : CRDI
- 10- BESSETTE, G. (2005). *La communication en Afrique de l'Ouest et du Centre : vers un agenda d'interventions de la recherche*, 16 p.

- 11- BIAOU, J. & KPOMADJE, S., (2002). *Décentralisation et développement à la base : cas de la commune de Savè*. ENAM, AGT2, 108 p.
- 12- BIERSCHEK, Th. & OLIVIER DE SARDAN ; J-P. Annexe 2 : *Enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques (ECRIS)*. In : BIERSCHEK Th. & OLIVIER DE SARDAN J-P, (éd) (1998). *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.
- 13- BOURSIER, M. (2006). *Gestion administrative : organisation de l'information, communication, optimisation des tâches*. La documentation française/CNED, 108 p.
- 14- CIRD, (2006). *Guide d'une bonne gouvernance démocratique locale*. Cotonou, 46 p.
- 15- CODJO, C. T. (2008). *Démarche participative dans la conduite des actions de développement au Bénin : Cas de trois Communes - Nikki, Boukombé et Coby*. Mémoire de fin de formation en DESS Management des projets. IAPM, 76 p.
- 16- Constitution béninoise du 11 décembre 1990.
- 17- DAGENAIS, B. (1994). *La communication locale : les enjeux de la communication municipale, "communication et organisations"*, N°6, 2 p.
- 18- DEHOUMON, P. (2006). *La décentralisation entre risques et espoirs*. Editions COPEF, Cotonou, 214 p.
- 19- DOSSOU, C. (2000). *Décentralisation- Déconcentration- Découpage territorial : ce qu'il faut savoir*. Cotonou, 71 p.
- 20- Echos des communes, *bulletin d'information, d'éducation et de promotion de l'Association Nationale des Communes du Bénin*, N°13 2008.

- 21-Echos des communes, bulletin d'information, d'éducation et de promotion de l'Association Nationale des Communes du Bénin, N°11 mai-juin 2007.
- 22-ECOVOX, *le magazine de l'écologie et du développement durable*, N°30 janvier- avril 2004.
- 23-FAO (1994). *La communication pour un développement à dimension humaine : Bulletin de recherche sur la politique de la Banque mondiale*, Rome, 29 p.
- 24-FAO (1995). *Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique Sahélienne : bilan et perspectives*. Rome, 107 p.
- 25-FAO (2001). *Politiques et stratégies de communication pour le développement*. Rome, 89 p.
- 26-FAO (2002). *La communication pour le développement*. Rome, 68 p.
- 27-FAO (2003). Deuxième conférence sur la «glocalisation» (Rome, 24-26 mai 2003).
- 28-FENU (2003). *Le pouvoir des pauvres : la gouvernance locale pour la réduction de la pauvreté*, 168 p.
- 29-Fondation Konrad ADENAUER Stiftung : *Formes traditionnelles et contemporaines de participation locale et d'autonomie en Afrique*, édité par Wilhelm Holmeister et Ingo Scholz.
- 30-Fondation pour le Progrès de l'Homme (1993) : *les relations micro-macro. Décentralisation, organisations locales et ONG au Mali : mémoire de séminaire de Bamako*, N°45 : Centre Djoliba, 90 p.
- 31-Fondation Royale de Nikki (2004). *Nikki, la Majestueuse Gaani, Bénin*. 160 p.
- 32-FRASER, C. (1994). *La communication pour un développement à dimension humaine*. Rome : FAO, 36 p.

- 33- FRIEDBERG, E. (1993). *Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisées*. Seuil, 450 p.
- 34- GREGOIRE, L-J & al. (2008). *L'Afrique et les défis de la Gouvernance*, Maisonneuve & Larose, Paris, 790 p.
- 35- HAROU, R. *La participation des citoyens à la démarche stratégique*. CREAT, Université Catholique de Louvain (UCL), 8 p.
- 36- HOUNMENO, B. (2006). *Décentralisation, Gouvernance participative et dynamiques du développement*. Thèse de doctorat.
- 37- KACOU, A. & GREGOIRE, L-l. (2008). *La dimension centrale de la gouvernance et les priorités pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, in, GREGOIRE, L-J. & al. *L'Afrique et les défis de la Gouvernance*, Maisonneuve & Larose, Paris, P 49
- 38- KINNINVO, F. (2008). *Plutôt communiquer que périr, Le Municipal*, numéro spécial Quid de la Décentralisation 2009, P3.
- 39- LALEYE, M. (2003). *La décentralisation et le développement des territoires au Bénin*. Harmattan, 3257 p.
- 40- LANGENIEUX-VILLARD, P. (1994). *L'Assemblée nationale*. Gallimard, 96 p.
- 41- Le Municipal, (2006). *Quid de la décentralisation du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire*, 36 p.
- 42- Le NET, M. (1988). *La communication sociale*. Documentation française, 151 p.
- 43- Le Van An (2006). *Favoriser l'engagement des groupes les plus désavantagés dans le développement local : le cas de Viêt Nam*, 20 p.
- 44- LIBARET, Th. (2000). *Plan de communication : définir et organiser votre stratégie de communication*.

- 45- MAYOUKOU, C. & all (2003). *Gouvernance du développement local*. L'harmattan, 244 p.
- 46- MCPD/UNFPA (2003). *Rapport sur l'état et le devenir de la population*, 294 p.
- 47- MD (2002). *Le guide du vulgarisateur*, 13 p.
- 48- MD (2003). *Guide pour la planification du développement communal*. Cotonou, 59 p.
- 49- MD (2003). *Le guide à l'usage du maire, ordonnateur de la commune*, 172 p.
- 50- MD (2005). *Décrets d'application des lois de décentralisation*, Nouvelle édition revue et augmentée, 75 p.
- 51- MD (2006). *Monographie de Nikki*, Afrique Conseil, 29 p.
- 52- MD (2007). *Le guide du conseiller communal et municipal*, 63 p.
- 53- MISD(2003). *Le guide pour la planification du développement local*, 59 p.
- 54- MUCCHIELLI, A. (2005). *Etudes des communications : Information et Communication*. La Communication, SHS.
- 55- NACH MBACK, C. (1992). *Contribution à l'élaboration des indicateurs de décentralisation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre : rapport de stage*. Cotonou : PDM, 21p.
- 56- NACH MBACK, C. (2001). *Démocratie et décentralisation : genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Karthala-PDM, 528 p.
- 57- NARAYAN, D. & al. (2001). *La parole est aux pauvres, écoutons-les*, 308 p.
- 58- NUTSUGAN, A, (1998). *La communication locale comme moteur de développement de la future commune de Comé*. ENAM, STID, 55 p.

- 59-OLIVIER DE SARDAN, J-P. (1995). *Anthropologie et développement : Essai en socio- anthropologie du changement social*. Karthala, 221 p.
- 60- OLOU, M., (2001). *Contribution à la mise en œuvre de la décentralisation pour un développement humain durable au Bénin: cas de la commune de Savè*. INJEPS, 56 p.
- 61- OSIWA & CIRD (2004). *Guide d'exercice d'une bonne gouvernance locale*, Presses de l'imprimerie CACI-Bénin, Cotonou, 179 p.
- 62- PDM (1992). *Rapport du colloque sur le thème "participation des organisations communautaires et des ONG à la gestion municipale"*, Dakar.
- 63- PDM (1993). *Rapport du séminaire sur la communication et l'information locales, Bangui*.
- 64- PDM (1998). *Rapport des premières journées de la commune africaine (Africité98)*, 42 p.
- 65- PDM (2003). *Etat de la décentralisation en Afrique*, Karthala, 357 p.
- 66- PNUD (1998). *Rapport sur la pauvreté*, 98 p.
- 67- PNUD (2000). *Rapport National sur le Développement Humain au Bénin*, 149 p.
- 68- PNUD (2002). *Gouvernance locale dans la perspective de la réduction de la pauvreté en Afrique*, 40 p.
- 69- RICHARD, P. (1995). *Le Temps des Citoyens : pour une démocratie décentralisée*. Paris : PUF, 220 p.
- 70- SAWADOGO, R. (2001). *L'Etat africain face à la décentralisation*. Editions KARTHALA, 278 p.
- 71- SOUCHARD, M. & WAHNICH, S. (1995), *La communication politique locale* ; PUF, Paris, Collection « Que sais-je ? » ; 124 p

- 72- TEISSERANCE, P. (1998). *Les Collectivités Territoriales dans le développement local*. Edition française Inc, 295 p.
- 73- TONOUKOUIN, S., (1999). *Rôle de la société civile dans le processus de la décentralisation au Bénin : cas des ONG et associations locales de développement*. UAC / ENAM, 58 p.
- 74- TOSSA-GLELE, A. (2003). *Cours de problématique du développement à la base*. ENAM, AGT2
- 75- Van den ban *et al.* (1994). *La vulgarisation rurale en Afrique*. Edition CTA- Karthala, Wageningen, 383p.
- 76- ZANNOU, G. (1984). *Les collectivités locales dans la nouvelle réforme de l'administration territoriale en République Populaire du Bénin*. Cotonou : CEFAP, 66 p

ANNEXE

Guide d'entretien à l'endroit des autorités locales

Ce guide élaboré dans le cadre d'un mémoire pour l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Sociologie de Développement à l'Ecole doctorale pluridisciplinaire « Espace, Culture et Développement » de l'Université d'Abomey-Calavi, vise à étudier la communication dans la gouvernance dans la commune Nikki (département du Borgou).

Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions le plus sincèrement possible. Les données recueillies sont confidentielles, et utilisées uniquement à des fins de recherches.

- 1) Votre perception de la gouvernance locale
- 2) Rôle de la population dans la gouvernance locale
- 3) Types de relations avec les citoyens de la commune
- 4) Participation des populations aux activités de la commune
- 5) Obstacles de la participation et gestion de la commune
- 6) Objectifs du PDC et impressions sur les réalisations
- 7) Moyens de motivation des populations
- 8) Structure et plan de communication
- 9) Canaux de communication et adaptation au contexte socio-culturel
- 10) Echanges, sondage et prise de décisions
- 11) Impôts et taxes
- 12) Budget et compte administratif

Questionnaire à l'endroit des populations, des têtes couronnées, des autorités religieuses et des chefs de villages et de quartiers de ville

Ce questionnaire élaboré dans le cadre d'un mémoire pour l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Sociologie de Développement à l'Ecole doctorale pluridisciplinaire « Espace, Culture et Développement » de l'Université d'Abomey-Calavi, vise à étudier la communication dans la gouvernance dans la commune Nikki (département du Borgou).

Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous le plus sincèrement possible. Les données recueillies sont confidentielles, et utilisées uniquement à des fins de recherches.

Consignes : Les petites cases ont été prévues pour votre réponse, mettez une croix au niveau de celle qui correspond à votre choix.

Merci de votre compréhension

1) Avez-vous un rôle à jouer dans la gestion de la commune ?

Oui Non

2) La mairie vous implique t-elle dans la gestion de la commune ?

Oui Non

3) Participez-vous aux réunions ou aux décisions concernant votre commune ?

Oui Non

4) Avez-vous des représentants qui sont impliqués dans l'élaboration et l'adoption du Plan de Développement de la commune ?

Oui Non

5) Avez - vous une idée du budget et du compte administratif de la commune ?

Oui

Non

6) Est-ce que la mairie organise des séances d'informations à votre intention ?

Oui

Non

7) Le conseil communal vous rend t-il compte de ses délibérations ?

Oui

Non

8) Avez- vous l'habitude de consulter à la mairie les procès verbaux, comptes rendus des délibérations du conseil communal ?

Oui

Non

9) Quels sont parmi les canaux suivants celui ou ceux que vous préférez pour vous informer ? Radio Journaux Crieur public Réunion

Pourquoi ?-----

10) Etes-vous satisfait de la gestion de la commune par les autorités locales ?

Oui

Non

Pourquoi ? Sinon que proposeriez- vous ?

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

11) Nom et Prénoms (Facultatif) :-----

12) Sexe

Masculin

Féminin

13) Quel est votre niveau d'instruction?

Primaire

Secondaire

Universitaire

Alphabétisé

Je ne suis jamais allé(e) à l'école

Une fois encore, recevez nos sincères remerciements pour votre disponibilité et l'effort requis par vos réponses à ce questionnaire.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
DEDICACES.....	2
REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE.....	6
RESUME.....	7
ABSTRACT.....	8
Introduction.....	9

CHAPITRE I :

CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	13
1.1-Etat des connaissances.....	13
1.2- Clarification des concepts.....	20
1.3- Problématique.....	24
1.3.1- Justification.....	24
1.3.2- Hypothèse de travail.....	27
1.3.3- Objectifs de recherche.....	27

CHAPITRE II :

CADRE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DES RESULTATS.....	28
2.1- Démarche méthodologique.....	28
2.1.1- Collecte des données.....	28
2.1.1.1- Recherche documentaire.....	28
2.1.1.2- Enquête de terrain.....	30
2.1.1.2.1- Echantillonnage.....	30

2.1.1.2.2- Techniques et outils de collecte des données.....	32
2.1.2- Traitement des données et analyse des résultats.....	33
2.1.2.1- Dépouillement.....	33
.2.2- Analyse des résultats.....	33
2.2.1- Rapports élus locaux et citoyens de la commune de Nikki.....	32
2.2.2- Rapport gouvernance et communication à Nikki.....	38

CHAPITRE III :

FONDEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DESCRIPTION DU SYSTEME DE COMMUNICATION DANS LA COMMUNE DE NIKKI.....	43
3.1- Fondement de la gouvernance locale.....	43
3.1.1- Situation géographique.....	43
3.1.2- Milieu physique.....	44
3.1.3- Situation démographique.....	44
3.1.3.1. Historique du peuplement.....	45
3.1.3.2- Situation sociodémographique.....	46
3.1.4- Organisation sociale.....	46
3.1.5- Organisation administrative.....	47
3.1.6- Relations hommes/femmes.....	50
3.1.7- Moyens de communication.....	50
3.2- Description du système de communication dans la commune de Nikki.....	51
3.2.1- Journaux.....	52
3.2.2- Crieurs publics.....	52
3.2.3- Radio communautaire.....	53
3.2.4- Réunions.....	54
3.3- Cadre législatif et réglementaire de la participation du citoyen à l'action Communale au Bénin.....	54
3.3.1- Information du public.....	55
3.3.2- Accès aux documents administratifs.....	56

3.3.3- Implication du citoyen dans les affaires locales.....	56
3.4- Communication, clé de voûte de la participation citoyenne et du développement local	57

CHAPITRE IV :

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME DE COMMUNICATION DANS LA COMMUNE DE NIKKI ET PROPOSITION DE MESURES POUR SON RENFORCEMENT.....	61
---	-----------

4.1- Forces et faiblesses du système de communication dans la commune de Nikki	61
--	----

4.1.1- Forces des moyens utilisés dans le système de communication de la commune de Nikki.....	61
--	----

4.1.1.1- Journaux.....	61
------------------------	----

4.1.1.2- Crieurs publics.....	62
-------------------------------	----

4.1.1.3- Radio communautaire.....	63
-----------------------------------	----

4.1.1.4- Réunions.....	63
------------------------	----

4.1.2- Faiblesses des moyens utilisés dans le système de communication de la commune de Nikki	64
---	----

4.2- Propositions de mesures pour le renforcement du système de communication de la commune de Nikki	66
--	----

4.2-1- Vers la mise en place d'une stratégie de communication locale.....	66
---	----

4.2.1.1-Elaboration classique d'une stratégie de communication.....	67
---	----

4.2.1.2- Proposition d'un programme de communication adapté à la commune de Nikki	69
---	----

4.2.1.2.1- Identification des thèmes de sensibilisation.....	68
--	----

4.2.1.2.2- Moyens et canaux de communication.....	70
---	----

4.2.1.2.3- Stratégie communicationnelle.....	71
--	----

4.2.1.2.4- Organisation de la structure de communication pour la commune de Nikki.....	71
--	----

4.2.2- Vers la création d'un cadre de concertation au niveau communal.....	73
--	----

4.3- Réalisation d'enquêtes publiques : une nécessité.....	74
Conclusion.....	76
Références bibliographiques.....	78
Annexes.....	
TABLE DES MATIERES.....	